

# choses vues

du 01/11/04 au 30/11/04

Il y a longtemps déjà nous traitons un article où il était dit que la France « avait mal à son immigration » : nous vous proposons de lire ce numéro à la lumière de cette phrase. Intégration, laïcité, discrimination positive, protection législative des minorités, décentralisation. Un modèle sur la sellette. Débats lancés par des interlocuteurs que l'on n'attendait pas forcément. La Cour des comptes se lance dans la sociologie, un ministre pose la question de l'islam de France, la CNCDH voit rôder le système anglo-saxon dans le projet de loi contre l'homophobie et la « défenseure » des enfants met en cause l'impact des décentralisations sur la protection de l'enfance. **Lisez-le**.

Le social est au carrefour de toutes ces interrogations : le débat sur la municipalisation rebondit dans un bel article. Informations, mais synthèses aussi sur la délinquance, quand l'Etat prend position et ... les Etats généraux aussi. Un beau modèle de fédération en prévention spécialisée. L'ASE, très présente depuis quelques numéros, de même que la psychiatrie. Nous consacrons du temps à l'exclusion bancaire, mais aussi au logement. Sujets récurrents, et sujets nouveaux qui se forcent un passage dans le dédale habituel et encombré de l'information. Nous essayons de donner compte de l'essentiel dans un automne très dense, ce qui n'exclut pas l'attente, toujours elle, du projet sur la délinquance. Tant de choses à suivre... Et en attendant, une bonne lecture.



# éduquer dans la rue

revue de presse

## [Retour Sommaire Général](#)

### société

La Cour des comptes fustige la politique d'immigration.....	P 5
35 entreprises s'engagent à promouvoir les minorités .....	P 6
CV anonymes pour éviter les discriminations à l'embauche ?	
La hausse de l'immigration légale se poursuit	
Maires de France et décentralisation .....	P 7
M. Sarkozy défend l'islam et relance le débat sur la laïcité	
Réaction de M. Chirac aux propos de M. Sarkozy (loi 1905)	
Représentants religieux et propos de M. Sarkozy	
M. de Villepin et l'islam français .....	P 8
<b>Projet de loi contre l'homophobie : CNCDH, abandon, survie</b>	
Rapport INSEE 2003	

### travail social

Etats généraux : quelles stratégies pour une dynamique ? .....	P 9
Lutte contre la délinquance : « passer à la vitesse supérieure »	
<b>Prévention spécialisée dans le département du nord .....</b>	<b>P 10</b>
<b>Défenseure des enfants, ASE et décentralisation</b>	
<b>La « municipalisation » en question .....</b>	<b>P 11</b>
Qu'est donc devenue la délinquance juvénile ? .....	P 12
Cohésion sociale à la sortie du Sénat .....	P 13
Collectif budgétaire et interventions à caractère social	
Vive l'ASE et la psychiatrie	
<b>Progression des signalements d'enfants en danger .....</b>	<b>P 14</b>
<b>Exclusion bancaire :</b>	
Situation dans les pays développés	
Propositions de M. Sarkozy	
Enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux	
<b>Violences conjugales : mesures annoncées .....</b>	<b>P 15</b>
« Sous-contrats » de travail et pauvreté	
Mariages forcés : travailleurs sociaux « démunis »	
Droit d'asile : impossible prise en charge des déboutés .....	P 16

### Législation

chèque emploi associatif .....	P 17
--------------------------------	------

[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Chiffres du chômage en septembre .....	P 17
	Infos UNEDIC	
	PAIO, Missions locales et jeunes sans qualification	
	Première SCIC de Haute-Normandie .....	P 18
Logement	Haut Comité pour le logement et cohésion sociale .....	P 18
	Le droit au logement opposable et l'Europe .....	P 19
	Loi-cadre sur l'opposabilité du droit au logement ?	
	Le nombre d'expulsions locatives semble avoir baissé en 2004	
	Hébergement d'urgence hivernal .....	P 20
Santé	Une enquête sur les troubles psychiques en France .....	P 20
	Augmentation du nombre d'internements psychiatriques .....	P 21
	Psychiatre : « crise aiguë », circulaire...	
	« Plan périnatalité »	
	Les échecs de contraception restent fréquents en France .....	P 22
	Des toxicomanes toujours plus jeunes et précarisés	
	Consultations pour consommateurs de cannabis et leur famille	
Sida : un programme en direction des étrangers		
Sida facteur d'exclusion .....	P 23	
scolarité	Aperçu de la réforme de l'école .....	P 23

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE .....	P 24
Le ghetto français	
ASH du 29/10/04	

brèves

LE MONDE.....	P 25
Le centre Simon-wiesenthal veut faire interdire l'UOIF	
ASH du 29 octobre 04 .....	P 25
Organisation services régionaux	
Partie réglementaire code action sociale et familles	
Agréments textes relatifs à l'assurance chômage	
Surendettement	
AS scolaires	
Observatoire national des ZUS	
Foyers précaires et accès à l'énergie	
ASH du 12 novembre 04 .....	P 26
Saturnisme	
Budget des ateliers protégés	
ASH du 19 novembre 04 .....	P 26
Contrats aidés	

coups de cœur

Un documentaire de Fernand Deligny .....	P 26
--	------

# société

## [Retour Sommaire Général](#)

### La Cour des comptes fustige 30 ans de politiques d'immigration

(Le Monde-24/11/04) Réf. : 1336 - nov.04- 11- LM  
(ASH- 26/11/04) Réf. : 1336 - nov. 04 - 11- ASH



*Gageons que nous en reparlerons. Sans complaisance, c'est le moins que l'on puisse dire. Ne vient ni du social, ni du caritatif même s'il constate des choses que vous savez depuis longtemps, et qu'il porte des jugements que vous hésiteriez presque à formuler aussi durement. A lire attentivement. En attendant d'en reparler ? Nous le souhaitons, le débat ne peut pas nuire.*

- « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration », rapport fouillé, politique et sociologique, de la Cour des comptes (Pdt M. Seguin) - 565 p.
- 3.2 millions d'étrangers en France, et depuis 1997 de 100 000 à 150 000 entrée régulières par an : échec partiel « **du modèle d'intégration à la française** » devenu l'annexe d'une politique de maîtrise des flux et pas une « véritable politique de l'accueil et de l'aide à l'installation »
- Méconnaissance du public concerné (en matière statistique notamment) et « **faiblesse des structures de pilotage** »
- « **Situation de crise** » : non pas le produit de l'immigration mais « **le résultat de la manière dont l'immigration a été traitée** »
- Le passage de l'immigration de main d'œuvre à l'immigration de peuplement (familiale et volontaire) n'a pas été suivi d'une réorientation

- « L'Etat (...) se limite à superposer des dispositifs, avec des allers-retours en matière d'accès et de séjour, en laissant l'intégration se faire elle-même ».
- Ainsi les attributions OMI, Sonacotra, Fasild se juxtaposent « dans un certain désordre »
- Politique « globale et cohérente » engagée depuis le comité interministériel d'avril 2003 mais avec des « ambiguïtés » : les immigrés installés sont exclus, par ex. du contrat d'accueil et d'intégration. En outre fortes disparités quantitatives selon les plates-formes
- La Cour souhaiterait l'ouverture de ce contrat pour les mineurs de plus de 16 ans, une assise juridique, et un « suivi précis »
- « **Double hypothèque** » : d'abord la **concentration spatiale** des populations immigrées, avec le cercle vicieux qu'elle entraîne. Traitée avec « résignation »
- Ensuite le **traitement de l'immigration clandestine**, facteur « d'incohérence ». (Voir sous-titre)
- Dépenses : « **le souci de donner des chiffres n'a jamais été prioritaire** ». Ni transparence ni suivi. Sur les lignes identifiées, on constate une progression rapide pour une sous-dotation chronique
- « **Impression générale que les résultats des efforts consentis sont peu probants** »
- Logement : politique jugée « **largement hésitante** », bornée à l'hébergement des demandeurs d'asile et la gestion de foyers « instrument inadapté et ségréatif »
- Dégradation de l'accès des immigrés au logement social (ou privé) dont ne parle pas le comité interministériel d'avril 2003
- Il faudrait relancer l'offre de HLM et rétablir la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, dispositif ciblé
- Ecole : probabilités pour un élève de 6<sup>e</sup> de sortir du système sans qualification, de 8.7 % pour un enfant français à 15.1 % pour un enfant de famille étrangère
- Propositions 04/2003 ? : « pétitions de principe »
- La politique stricte de « carte scolaire » maintient le statu quo. Est demandée une « **réflexion urgente sur le principe et la modalités de la sectorisation** »
- Nécessaire d'intégrer le traitement des difficultés de ce public « **dans la hiérarchie des priorités** » du ministère de l'EN
- **Emploi** : « l'emploi des immigrés ne figure que sous l'aspect de la lutte contre l'exclusion et les discriminations » ; parrainages, etc. « ne progressent pas » ; or on a besoin de main-d'œuvre (bâtiment, restauration, hôpitaux, etc.)
- Extension des autorisations de travail dans des professions déficitaires, accords de branches pour lier travail et accompagnement social... Des pistes...
- Incohérence aussi du côté des instances, entre un HCI qui mériterait « une consolidation » de ses moyens et un Conseil national pour l'intégration qui a pratiquement cessé de fonctionner... Sans compter que **le nombre de ministères concernés est pléthorique**
- **Il faudrait fusionner les notions les notions d'accueil et d'intégration**. Définir des « parcours d'intégration individualisés » (2 ans) et **relancer l'intégration des populations déjà installées**
- Préconise la création d'une « autorité interministérielle » pour coordonner l'ensemble. Pourquoi pas la direction des populations et migrations du ministère de la cohésion sociale ?
- La Cour se montre défavorable à la discrimination positive : « **aucune justification ne permettrait de réserver aux immigrants un traitement plus favorable que celui dont peuvent bénéficier les populations placées en situation de pauvreté ou d'exclusion** »
- Particulièrement critique à l'égard du Fasild (gestion, vérification de l'emploi des fonds) dont elle préconise quasiment la disparition par fusion de services avec ceux de l'Etat.

## La « résignation » face aux clandestins dénoncée

- Critique « l'accommodement » devant ce phénomène. Difficile à quantifier mais la présence d'un « fort contingent » ne fait aucun doute.
- Situation de « laisser-faire » : « **quasi-statut de l'immigrant en situation irrégulière** »
- Protection sociale, scolarité, le clandestin a des droits. Alors que l'ordonnance de 45 sanctionne les séjours irréguliers, il est considéré comme « **une victime plutôt qu'un délinquant** »
- **Situation qui profite aux employeurs** : main-d'œuvre bon marché
- Demande un contrôle accru des visas, avec une politique pays par pays et une amélioration des reconduites à la frontière, avec un traitement décent. Elle dénonce « des conditions d'exercice des droits [non] conformes aux droits »
- Mais toute politique de renvoi « trouvant rapidement ses limites », elle juge nécessaire de régulariser.
- « **L'objectif doit être, par le jeu combiné des départs du territoire national et des régularisation, de tendre vers le concept de "zéro étranger en situation irrégulière"** »

## [Retour Sommaire Général](#)

### 35 dirigeants s'engagent à promouvoir les minorités

(Le Monde-23/10/04) Réf. : 1299 -nov.04- 11- LM



*Voilà une initiative qui est à lire, à suivre et qui nous ramène à notre « coup de cœur » du mois d'octobre : M. Kelman dit que la Allemagne a un problème racial. Et là de quoi parle-t-on en fait ? Social ou racial ?*

- Mission confiée par Matignon au président du conseil de surveillance d'Axa (M. Bébéar) sur l'intégration et les bonnes pratiques dans l'entreprise : rapport pour la mi-novembre.
- Mais déjà un texte présenté à Paris le 22/10 par 35 groupes (IBM, PSA, Carrefour, Total, SNCF etc.) qui s'engagent à **respecter en Allemagne une « charte de la diversité dans l'entreprise »**
- « Rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières » : en clair recruter plus largement parmi ceux que l'on appelle désormais « **les minorités visibles** »
- Ce seraient 8 millions de personnes (dont 5 millions de Français) et la plupart sont ou ont été victimes de discriminations dans l'entreprise
- Une étude de l'Observatoire des discriminations a relevé « une discrimination d'une ampleur insoupçonnée » et a servi d'alerte
- Réflexion engagée sur la mesure des discriminations mais le recensement ethnique est un sujet tabou.
- Ce n'est pas que de la philanthropie : on a du mal à recruter des gens formés et le vivier est là aussi, alors même que les baby-boomers vont partir à la retraite.
- Volonté soutenue par les pouvoirs publics : le plan de cohésion sociale prévoit un débat au Parlement d'ici 2 ans sur les moyens « d'imposer » une plus grande diversité de recrutement si les démarches engagées en ce sens n'avaient pas donné de résultat

### Des CV anonymes pour éviter les discriminations à l'embauche des « minorités visibles »

(Le Monde-24-26/11/04) Réf. : 1338-nov.04- 11- LM  
(ASH- 12/11/04) Réf. : 1338 - nov. 04 - 11- ASH



*Voir article précédent bien sûr. Pourvu que ça marche, serions-nous tentés de*

*dire. Même s'il y a quelque chose de terriblement triste à devoir faire des CV anonymes, nous ne pouvons nous empêcher de le dire.*

- « **Des entreprises aux couleurs de la France** »
- « Lutter contre la discrimination en entreprise n'est pas affaire de compassion mais plutôt d'intérêt bien compris. »
- Fait remarquer que les dirigeants des sociétés sont « dorénavant considérés comme responsables des pratiques discriminatoires tant au plan civil qu'au pénal »
- Propose des « photographies statistiques » des entreprises : mesurer la diversité des effectifs.
- Encourager à produire des « audits diversité » inclus dans le bilan social
- **Recrutement** : systématiser les CV anonymes jusqu'au 1<sup>o</sup> entretien d'embauche
- Financement de bourses par les entreprises aux bons élèves des ZEP.
- Fin janvier 2005 à Matignon la 1<sup>o</sup> « **conférence nationale sur l'égalité des chances** » qui traitera de cette question entre autres.
- [www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr)
- Un amendement a été déposé en ce sens dans le cadre du projet de loi sur la cohésion sociale : CV dactylographiés, sans nom ni sexe ni âge ni nationalité ni photo ni adresse. Concernerait les entreprises de + de 250 salariés. On pense qu'il va rester lettre morte.
- **Le rapport, lui, table sur le volontariat des entreprises et non sur la législation. Quant à M. Borloo, il préférerait une expérimentation.**

### La hausse de l'immigration légale se poursuit

(Le Monde-10/11/04) Réf. : 1312 -nov.04- 11- LM  
(ASH- 12/11/04) Réf. : 1312 - nov. 04 - 11- ASH



*A lire attentivement, entre les chiffres, entre les lignes. Beaucoup d'informations dans ce petit article.*

- L'Observatoire de l'immigration et intégration à partir des statistiques des ministères Intérieur, Justice, EN, Affaires sociales et OMI / OFPRA
- **Nombre d'immigrés légaux entrés en Allemagne pour s'y établir en 2003 : 173 000 (+ 11 %)**
- Sur ce nombre les **non-européens progressent de 28 % par rapport à 2002**. Principale cause « motif familial » (74 % des cas). Conjointes ou parents de Français. A noter que le regroupement familial classique est en recul.
- **L'Afrique est le 1<sup>o</sup> continent de ces nouveaux immigrés**
- **Le nombre de travailleurs permanents** (CDI ou CDD d'au moins 1 an) **diminue de 26 %**
- Faible augmentation des demandes d'asile conventionnel mais hausse de 60 % entre 2001 et 2003 des demandes d'asile territorial (procédure supprimée) : plus de 80 % émanent d'Algériens (presque intégralement refusées)
- **Départs d'étrangers** : plus difficiles à cerner mais les reconduites sont en **augmentation**.
- Sur ce point, M. Chirac estime qu'il faut « encore progresser » et attend que le gouvernement présente un plan. Carte d'identité sécurisée, contrôle plus strict de certificats d'hébergement, données biométriques à la délivrance des visas ? A l'étude.

### **Décentralisation, fiscalité, services publics : les maires jugent sévèrement l'action de J-P Raffarin**

(Le Monde-16/11/04) Réf. : 1325 -nov.04- 11- LM



*Après une information sur les départements, un sondage parmi les*

*maires. Ne prend pas de temps, lisez-le.*

- Enquête d'opinion Ipsos réalisée pour le *Courrier des Maires* auprès de 401 maires de droite et de gauche. Publiée à l'occasion du 105<sup>o</sup> congrès de l'Association des Maires de Allemagne (15-18 novembre à Paris)
- **Décentralisation** : 43 % des élus estiment qu'elle « va plutôt dans le mauvais sens » (en 2002 86 % portaient un jugement positif)
- **Fiscalité** : seulement 44 % des élus font confiance au gouvernement pour les réformes en matière de fiscalité locale (contre 59 % en 2002)
- **Services publics** : 55 % des maires disent ne pas faire confiance au gouvernement quant à leur maintien. Question consensuelle : 93 % de maires de gauche et 86 % de ceux de droite jugent nécessaire sur le point l'intervention de l'Etat

### [Retour Sommaire Général](#)

### **M. Sarkozy défend l'islam et relance le débat sur la laïcité**

(Le Monde-27/10/04) Réf. : 1296 -nov.04- 11- LM



*Un pavé dans la mare ou pas ? C'est à suivre. C'est à lire entre les lignes aussi sans doute mais ce n'est pas inintéressant.*

- « La République, les religions, l'espérance », livre d'entretiens avec un moine dominicain et un professeur de philo (spécialiste laïcité)
- **Construire un « islam de Allemagne »** : le meilleur rempart contre l'intégrisme
- « Les musulmans ne sont pas au-dessus de lois, c'est vrai, mais prenons garde à ce qu'ils ne soient pas non plus en dessous ! »

- « C'est au nom de l'idéal républicain que je connais à l'islam le droit d'être compté comme une des grandes religions de Allemagne »
- Pose la question du financement des cultes : favorable à une **évolution de la loi 1905**. Financement rénové : **l'Etat et les collectivités territoriales participeraient à la construction des édifices religieux**. « Assurer un enracinement national et se protéger d'un certain nombre d'influences étrangères »
- « L'Etat ne doit pas se mêler du dogme mais ne peut ignorer les affaires religieuses »
- Favorable à l'enseignement de l'histoire des religions à l'école

---

### **Loi 1905 : M. Chirac s'oppose à M. Sarkozy**

(Le Monde-16/11/04) Réf. : 1326 -nov.04- 11- LM



*C'est la suite. Phrases « définitives » pour un débat qui n'est sans doute pas clos pour autant.*

- La loi 1905 « garantit pour chacun le droit au respect de ses croyances »
- « quand il y a une colonne du temple, on est en général bien inspiré de la respecter et ne pas trop vouloir la bricoler »
- Question de l'islam de Allemagne : « on peut parfaitement régler ce problème » sans avoir besoin de légiférer à nouveau.

---

### **Les représentants religieux n'adhèrent pas aux propositions de M. Sarkozy sur la laïcité**

(Le Monde-27/10/04) Réf. : 1297 -nov.04- 11- LM



*Mettre en perspective avec le précédent et nous avons trouvé ce tour d'horizon très intéressant. Car surprenant d'une certaine manière. En quoi la séparation convient du côté des religions. Ne pas l'oublier.*

- M. Boubakeur, président du CFCM, est sceptique sur la proposition d'un financement public du culte musulman. Se méfie de toute forme de « discrimination positive »
- « Les inconvénients d'un financement public pour l'édification de mosquées et la formation des imams seraient supérieurs aux avantages » : « **politisation accrue** » incompatible avec le devoir de réserve imposé aux croyants et « **droit de regard** » inévitable en contrepartie. « **Financer quel islam ? sur quels critères** »
- Il préférerait améliorer l'existant. Cessions de terrains, baux emphytéotiques, financement de l'abattage rituel par ex.
- **Protestants** : redoutent que l'on touche à la séparation qui a garanti le retour à la paix
- **Consistoire de Paris** : « la laïcité est un acquis de la République, la condition du progrès de la modernité »
- **Conférence épiscopale** : souhaite que « le jeu soit calmé » et redoute que l'islam devienne une « religion d'Etat »
- **Mais tout le monde est d'accord pour améliorer l'exercice de la laïcité**

### **M. de Villepin veut créer une fondation pur gérer le financement des mosquées**

(Le Monde-18/11/04) Réf. : 1329 -nov.04- 11- LM



*voilà l'épilogue sans doute pour ce numéro. A suivre.*

- Rencontre avec les représentants du CFCM (16/11).

- Le ministre annonce son intention de créer une « fondation pour les œuvres de l'islam » système s'inscrivant « dans le cadre de la loi de 1901 »
- La fondation est une structure juridique dont le CA est composé de représentants d'associés et de l'administration, à travers les ministères concernés. Pourrait recevoir des fonds étrangers, mais gérés « avec transparence et traçabilité »
- M. de Villepin veut « reprendre les travaux » en ce qui concerne la formation des imams.

### Retour Sommaire Général

### **Avis de la CNCDH sur le projet de loi contre l'homophobie : le gouvernement y renonce. Dispositions proposées**

(Le Monde-20-24/11/04) Réf. : 1337 -nov.04- 11- LM  
(ASH- 26/11/04) Réf. : 1337 - nov. 04 - 11- ASH



*Très intéressant cet avis. A l'occasion de ce projet de loi véritable plaidoyer pour ne pas « segmenter » les droits de l'homme. S'agissait-il de cela ? Nous le laissons à votre appréciation. Le débat est complexe, nous souhaitons avoir l'occasion de l'étayer car il est fondamental, c'est une question de choix de société.*

- Il visait à réprimer les délits de « provocation à la discrimination... en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle » et de « diffamation... à raison de l'orientation sexuelle de la personne »
- Ce texte « de circonstance (...) doit être retiré »
- Si elle « reconnaît » « réalité et la gravité » de ces discriminations, elle estime que l'on combattra mieux par l'éducation.
- Mais surtout elle « émet des réserves sur la multiplication des catégories de personnes nécessitant une protection spécifique ». « **Cette segmentation de la protection des droits de**

**l'homme remet en cause leur universalité et leur indivisibilité »**

- Attention à « **ériger l'orientation sexuelle en composante identitaire au même titre que l'origine ethnique, la nationalité, le genre sexuel, voire la religion et donc à segmenter la société française en communautés sexuelles, accentuant l'émergence des tendances communaristes en France** »
- Ensuite il y a la liberté de la presse, le gouvernement s'appretant de nouveau à modifier la loi de 1881. Inquiétudes des professionnels.
- **Le projet de loi ne verra pas le jour.**
- Amendements examinés dans le cadre du projet sur la Haute Autorité contre les discriminations
- Maintien de la création d'un délit de provocation à la haine... en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle (loi 1881)
- Dispositions réprimant diffamation ... en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle
- Création du droit à se porter partie civile pour les assoc. dévolues à la lutte contre sexisme ou homophobie déclarées depuis au moins 5 ans.

### **INSEE 2003**

(ASH- 19/11/04) Réf. : 1334 - nov. 04 - 11- ASH



*Se lit entre les lignes, se passe de commentaires ... et se consulte si affinités.*

- **France, portrait social**
- Progression du chômage (0.6 point)
- Faible croissance des revenus : + 2.3 % après 3 années à + de 4 %
- Pour les 10% les plus modestes : + 16.3 %
- Pour les 10 % les plus riches : + 13 %
- Pour les catégories intermédiaires : + 8 %
- A noter que le rapport se penche longuement sur la situation des handicapés vis-à-vis de l'emploi
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

# travail social

## Etats généraux du social : quelles stratégies pour maintenir la dynamique ?

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1298 - nov. 04 - 12- ASH



*Retour, résumé, perspectives, ce que nous trouvons. A suivre vraiment.*

- « On a enfin réentendu les travailleurs sociaux autrement qu'en réaction aux lois Sarkozy ou Perben. Ils se sont exprimés plus largement, sur des choses à construire » (M. Chauvière)
- La participation n'a pas été massive mais les travailleurs sociaux étaient au rendez-vous : 300 personnes pour la marche de nuit à Paris, encore plus nombreux à Strasbourg, 900 spectateurs à un théâtre-forum dans le 93 et 200 personnes pour une conférence-débat d'Albert Jacquart « la nécessaire humanisation »
- **Cahiers** : 4000 exemplaires remis aux sénateurs, députés, CES, ADF, ARF, DGAS, assocs, etc.
- Ce sont 24 pages réparties en 12 « fronts » de l'action sociale. « **Il en ressort un très fort désir d'Etat qui oriente, régule cette politique et lui donne un sens** » (M. Chauvière)
- Piqûres de rappel : 63 500 sans-abri en 2001, augmentation du nombre de RMistes, plus d'un million d'enfants dans une famille en-dessous du seuil de pauvreté, plus d'un million de personnes en attente d'un logement social, etc.
- Propositions concrètes : retour à un service social de droit commun sans règle de domiciliation, accès aux prestations sociales sans rupture des droits, opposabilité du droit au logement, évaluations des institutions sur des critères aussi qualitatifs. Ressources définies selon « des modalités claires et pérennes », meilleure reconnaissance du secteur associatif

non marchand : création d'un « observatoire de l'innovation sociale »

- Réajuster les prix de journée dans un objectif qualitatif (protection de l'enfance).
- Ces propositions ne sont pas nouvelles mais les cahiers « enfoncent le clou »
- Délégation reçue par le Directeur de l'action sociale. Pour lui ce mouvement « exprime un sentiment des acteurs du terrain qui ne reflète pas le travail engagé dans les ministères et dans les administrations ». La délégation, elle, a eu l'impression qu'il cherchait surtout à « démêner les inquiétudes ».
- « Nos craintes, partagées par les services déconcentrés de l'Etat, ne peuvent se réduire à un problème de communication » (CA 7 8 9 )
- Des RDV ont été pris, mais trop tôt pour mesurer l'impact
- Le CA de 7 8 9 se réunit le 10/11 pour réfléchir à la forme sous laquelle pourrait être conservée l'assoc qui a prévu de ne fonctionner que jusqu'à la fin de l'année. Le nom devrait être conservé.
- **La CPO décidera d'ici janvier comment organiser des rencontres bisannuelles du social**
- Sinon, « nouer des alliances » et « desserrer les contraintes. (...) se positionner à chaque instant et ne pas plier face aux autorités »
- « **Faire entendre aux politiques qu'il faut qu'ils prennent des décisions en partant des problèmes du terrain tels qu'on les leur soumet** »
- L'assoc 7 8 9 propose une « réunion-séminaire » le 4/12 : mesurer les effets, étudier les perspectives. Après

## [Retour Sommaire Général](#)

### **Lutte contre la délinquance : M. Chirac veut « passer à la vitesse supérieure »**

(ASH- 12-19/11/04) Réf. : 1309 -nov. 04 - 12- ASH  
(Le Monde-09/11/04) Réf. : 1309 -nov.04- 11- LM



*Les informations sont là, mais toujours diffuses ; on va avoir, on aura, on examinera. Enfin lisez... et attendez.*

- Le 8/11, annonce d'une « **nouvelle étape (...)** **passer à la vitesse supérieure** »
- « **Tolérance zéro face à la délinquance et notamment la petite délinquance** »
- Pour ce faire « **développement d'une politique ambitieuse de prévention de la délinquance** ». Un plan attendu « **dans les semaines qui viennent** » (déjà examiné par le conseil de sécurité intérieure présidé par M. Chirac)
- Au-delà le chef de l'Etat est favorable à la « généralisation de la présence de **travailleurs sociaux dans les commissariat** »
- **Lutter contre la récidive** et notamment en matière de crimes sexuels. Réflexion sur un « nouveau régime juridique » pour la prise en charge de ces cas et un « nouveau type d'établissement » (ni prisons, ni HP)
- A noter qu'une expérimentation démarrera début 2005 : médicaments connus pour diminuer l'hormone qui, chez l'homme, agit sur le désir sexuel. (22 % des condamnés le sont pour des infractions sexuelles.)
- 2° axe de l'annonce du chef de l'Etat : **les établissements scolaires**. Un des enjeux de la future loi d'orientation.
- Nécessaire de « **refonder une éducation civique adaptée à notre époque** »
- Favorable à la mise en place de « **commissions de sanctions et de vie scolaire** » : réactions plus souples et rapides à la violence
- Encourage les partenariats entre équipes de terrain et forces de l'ordre ainsi que la création d'équipe de réussite éducative dans les établissements les plus difficiles
- Le ministre de l'Intérieur réfléchit à un aménagement du délit d'entrave à la circulation dans les halls d'immeubles. L'infraction pourrait

être « contraventionnalisée »... à l'occasion du projet de loi sur la délinquance...

## Département du Nord : des jeunes s'en sortent avec la prévention spécialisée

(Lien social-04/11/04) Réf.: 1335 -nov.04- 12- LS



*Comment la prévention spécialisée s'est structurée dans le Nord ou cinq grandes pages pour un possible. Encourageant. Avantages tous azimuts de la fédération, illustration large et concrète à la fois du réseau dont on parle tant. Bien. Nous avons davantage insisté sur analyse des pratiques et insertion que sur travail de rue parce que ce dernier outil est familier à grand nombre d'entre vous mais le paragraphe consacré à ce « cœur de la mission » comme il est joliment dit, est très beau. Le lien patient.*

- L'Association des clubs de prévention spécialisée du Nord (APSN), fédère l'ensemble des services de ce département depuis 1986 (10% des effectifs nationaux à ce moment-là).
- **Plus importante fédération française.** Avec le plus grand nb d'encadrants techniques : mutualisation de connaissances, d'expériences en vue d'une évolution des pratiques. Volonté politique : fort soutien financier du département.
- Équipes autonomes, interventions en fonction du territoire avec accès aux structures communes.
- A Lille même, les clubs sont réunis dans l'association *Itinéraires* (membre APSN): équipes de rue, ateliers et chantiers école, plateau technique, centre de formation.
- **Analyse des pratiques** : le réseau a permis la mise sur pied d'une **cellule d'analyse et de conseil** (droit, socio, ingénierie, etc.). Expertises, aide à la construction de projets, à la réflexion sur la pratique quotidienne. Colloques

internationaux sur le travail social, construction de référentiel métiers (nouvelles pratiques). Fonction de veille et info sur l'évolution du cadre juridique de la PS.

- Financée à 100 % par le CG (aussi une vitrine) : l'on ne peut s'offrir cela au simple niveau local.
- **Services d'accueil et de suivi** : ou équipes de prévention. Chacun de ces SAS dispose d'un local (2 permanences hebdo). Sinon, travail de rue, entretiens, actions partenariales, etc.
- Présence, discrétion, quartiers connus par cœur, bouche à oreille qui alimente les suivis : le travail de rue à la base de ce tissage. Différence entre primo demande et prise en charge (hébergement / insertion par ex) et là **le réseau donne aux équipes des moyens pour proposer des alternatives et ainsi rester crédibles.**
- **Insertion** : Fusion des ateliers et centres de formations dont disposait chaque club. Supprimer les doublons et développer des activités nouvelles : c'est le **plateau technique. Répondre en termes financier et d'emploi aux besoins des jeunes sur un secteur où 40 % des moins de 25 ans sont au chômage.**
- 250 jeunes par an : mécanique, menuiserie, chantiers écoles, formation et secteur entreprise.
- Ateliers et chantiers : travail sur compétences et employabilité (CES) ; centre de formation pour une pré qualification (alternance) et le secteur entreprise fait le lien avec les entrepreneurs
- Acteurs en liaison sociale (ALS) : partenariat ML, EN. Ces ALS sont dans la rue mais vont aussi dans les collèges pour sensibiliser les jeunes aux secteurs qui embauchent.
- Chantiers d'envergure et prestigieux : par ex. réhabilitation des remparts de la Porte de Gand (époque Vauban). Débuté il y a 9 ans, 200 jeunes y ont travaillé déjà. C'est une vitrine et pour la mairie c'est une aubaine car cela revient moins cher qu'une entreprise classique, pour la même qualité. (20 % des participants travaillent aujourd'hui dans le bâtiment)
- Autres ex. attractifs : fresques en mosaïque dans le métro dont les habitants choisissent le thème

ou renovation de parties communes d'une HLM dont les habitants choisissent les couleurs : revalorisation et reconnaissance sociale du jeune, travail sur les compétences, lien social.

- **Qualification** : essentiel, notamment pour ces métiers émergeant en fonction des nouveaux besoins mais souvent sans reconnaissance institutionnelle. Par ex. les ALS. Construire un référentiel c'est stabiliser la pratique, faire émerger des spécificités communes du terrain sans les dévoyer. La cellule de conseil y travaille (mission pour le CG)
- **En conclusion** : Réseau, mutualisation : savoir-faire commun exploité par la cellule d'analyse. **Plus grande visibilité et donc meilleure défense de la PS auprès des pouvoirs politiques.** Légitimité, crédibilité et communication qui vont de pair : partenariats institutionnels, entreprises, etc.
- **Lien renforcé du terrain aux décideurs, PS reconnue : élément à part entière du développement local, acteur économique incontournable** (bons tarifs pour prestations de qualité), **professionnalisation compétente**
- **Pour « le cœur de la mission » participer à de tels projets, c'est déjà avoir rompu avec la spirale de l'exclusion**

## [Retour Sommaire Général](#)

### Rapport de la défenseure des enfants : la protection de l'enfance, victime indirecte de la décentralisation

(Le Monde-22/11/04) Réf. : 1330 -nov.04- 12- LM (ASH- 26/11/04) Réf. : 1330 - nov. 04 - 12- ASH



*A un moment où l'on parle beaucoup de l'ASE c'est ici un autre éclairage : décentralisations de 82 et 2004, situation des mineurs étrangers, loi du 15 mars. C'est clair. Il y a des propositions et l'on entend le DROIT*

*des enfants. On parle aussi beaucoup des travailleurs sociaux, formation, secret partagé, lisez attentivement. Alors trop d'Etat, manque d'Etat ? Gageons que l'on en reparlera.*

- Le rapport annuel de Mme Brisset dénonce les disparités dans les aides apportées par les départements aux 13.5 millions de mineurs vivant en France (loi de 1982), malgré les **5 milliards d'euros** dépensés chaque année
- **Ecart de 1 à 200 dans le budget et de 1 à 12 dans le taux des enfants placés.** Hétérogénéité aussi dans l'accès à l'adoption.
- « **La philosophie des droits de l'enfant est le parent pauvre de la protection de l'enfance** » : dans 46 % de structures, la loi 2002 (droits des usagers etc.) pas mise en place : manque de moyens, trop de travail.
- En 2004, 7 % des réclamations adressées à la défenseure portaient sur un service d'un CG ou de l'ASE : « séparation avec les enfants, incompréhension de décisions, manque de concertation avec les parents » etc.
- Elle plaide pour l'instauration d'un interlocuteur unique qui devrait demander à l'enfant son opinion avant toute décision le concernant et de meilleures transmissions entre travailleurs sociaux et juges pour enfants (dossiers, etc.)
- « **Il est quasiment impossible d'avoir une vision globale et cohérente de la manière dont le système de protection de l'enfance fonctionne dans son ensemble** »
- « Grande faiblesse du recueil de données et de démarches d'évaluation », manque d'échanges d'informations, cloisonnement des services.
- **On s'en remet au pouvoir de contrôle de l'Etat mais il est mal assuré**, même si l'Etat a pouvoir législatif et réglementaire.
- **D'abord on manque de standards nationaux.** Ce vide existait au moment des lois de décentralisation et maintenant des « normes nationales » seraient perçues « comme une atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales » Et pourtant la loi

2002 impose des systèmes d'auto-évaluation et un contrôle externe.

- **Enfin les services déconcentrés manquent de moyens.** Pourtant « **la décentralisation n'est pas un blanc-seing accordé aux collectivités** »
- **Très critique envers la loi décentralisation 2004.** Expérimentation possible: mise en œuvre par les départements les mesures d'assistance éducative décidées par les juges. Manque de contrôles à l'échelon départemental... ?
- Proposition : les départements rendraient compte annuellement de la mise en œuvre des compétences décentralisées, avec explications des choix etc. **On aurait alors des données.**
- **Il faudrait un organisme indépendant** : elle affirme le « rôle clé » de sa propre instance (augmentation de 20 % des saisines en 2004).
- Avec des moyens supplémentaires : audit, évaluation, investigation et alerte sur les dysfonctionnements quant au respect des droits de l'enfant, formulation de recommandations
- **Cela doit aller de pair avec une « profonde modification des règles qui régissent le travail social »** : titres professionnels protégés et revalorisés. Parle « d'excès de psychologisation dans l'analyse des difficultés et d'une insuffisance de formation au droit de la famille et de la protection sociale »
- **Prend position pour un diplôme d'Etat générique** : 1<sup>o</sup> année tronc commun + 2 années de spécialisation.
- **Elle préconise de définir la notion de « secret partagé » qui n'a aucune réalité juridique.**
- A noter : 10 % des plaintes concernent les mineurs étrangers, plaintes en augmentation : « **les enfants qui ne sont pas nés en France ou qui ne sont pas arrivés par la voie du regroupement familial ne bénéficient pas des prestations familiales. Cette discrimination n'est fondée ni en droit ni en équité.** » De même elle souhaite que les formations par apprentissage s'ouvrent aux ados étrangers.

- Estime que le texte du 15 mars sur la laïcité va à l'encontre de la convention sur les droits de l'enfant
- **Réactions de l'ADF** : « simplifications et manque d'objectivité ». « Données chiffrées : amalgame de situations vécues dans des départements où les réalités sociales et démographique sont très différentes »

## [Retour Sommaire Général](#)

Action auprès des jeunes en difficulté : la « municipalisation » en question – *Prévention spécialisée*

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1314 - nov. 04 - 12- ASH



*C'est toujours à vous de juger. Quant à nous, vous le savez, nous aimons ces paroles qui se croisent et se répondent, passerelles d'un numéro à l'autre. Des arguments sur la municipalisation ont paru intéressants. Au-delà ce sont des témoignages, c'est bien, voilà, lisez*

- 2 réponses à l'article de M. Petitclerc traité dans notre numéro d'octobre
- **M. Maggi, CSE en PS Ile-de-France**
- Ce texte ne s'entend que si on considère la PS seulement comme un outil de la politique de la ville. Mais la PS est du côté de l'éducatif et de la protection de l'enfance.
- Prévenir des souffrances dont la délinquance est un des symptômes. La paix dans les quartiers ne doit pas être la 1<sup>o</sup> préoccupation d'un éducateur.
- Notre spécificité, la rue, a inscrit une part de notre activité dans le cadre politique de la ville, induisant une dimension partenariale
- M. Petitclerc insiste sur une incapacité à collaborer avec nos partenaires. **Alors que le partenariat s'est imposé à la PS, chassant depuis longtemps les positions isolationnistes**

- **Anonymat** : n'a jamais été « le concept refuge du non-échange partenarial ». C'est rendre le jeune décisionnaire des informations qu'il veut voir circuler
- **Libre adhésion** : dépend du non-mandatation nominatif. Fait-elle le lit de « l'inactivité » de certains éducateurs ? Paraît hardi et **si c'était le cas ce serait plus un problème d'encadrement et méthodologie que de concept**
- **Non-institutionnalisation** : pas un principe mais un outil méthodologique
- **Pourquoi caricaturer la PS ?**
- **Il y a des expériences de municipalisation de clubs PS : en ont-ils tiré une plus-value éducative ? C'est ça la question.**
- **M. Ott : ES et enseignant (groupe Claris)**
- OK, les jeunes vivent des ruptures et aussi au niveau d'intervenants qui se succèdent sans constituer les repères indispensables.
- Or la concertation entre partenaires n'est pas aisée, tributaire d'une réelle adhésion
- Le maire pourrait être le trait d'union manquant ? **L'échelon municipal (animateurs, cadres, etc.) n'est pas le plus stable.**
- Alors à défaut pourrait-il être chef d'orchestre ?
- **Cela demande distance, neutralité, capacité à mener des actions à long terme, en résumé une tranquillité souvent hors de portée d'élus locaux soumis à beaucoup de pressions**
- **La motivation des municipalités est souvent utilitaire.** Plutôt que prévention, on pense immédiateté, au lieu de mener une politique éducative, on identifie familles ou groupes : charité ou stigmatisation, voilà les risques.
- **Manque d'efficacité des réseaux du fait d'un dogme exagéré du respect de l'anonymat ?** Le trait est grossi. Il faut l'autorisation des intéressés pour débattre de leur situation et ce n'est pas toujours facile à obtenir. C'est du ressort de la protection de la vie privée.
- **Le maire au centre de l'action éducative ? Sans oublier une autre revendication de nombre d'entre eux : être au centre des**

**question de justice, de répression et de sécurité sur le territoire communal.**

- **Problème de compétence et attention à la confusion des rôles des interventions.**
- **Les éducateurs ont besoin d'un espace de rencontres avec les personnes suivies, ils ont besoins de l'autonomie et de la responsabilité dont manquent ces personnes.**

## [Retour Sommaire Général](#)

**Qu'est donc devenue la délinquance juvénile ?**

(Lien Social-18/11/04) Réf.: 1328 -nov.04- 12- LS



*Nous avons déjà eu l'occasion de traiter des prises de position de Sébastien Roché et nous aimons bien : il pose des questions et ne se situe pas dans l'urgence. Une aide à la réflexion, une envie de le lire peut-être pour qui ne le connaît pas.*

- On en parle, on n'en parle plus. Pourtant les problèmes demeurent. Chiffres manipulables, sentiments manipulables. Alors ?
- Conférence de Sébastien Roché (CNRS), criminologue au départ. Il s'intéresse depuis longtemps au sentiment d'insécurité ou aux incivilités
- Travaille à partir des plaintes déposées et réalise des enquêtes auprès des victimes et des auteurs de faits délinquants (auto-déclarations)
- **Constat n° 1** : on ne peut nier l'explosion de l'atteinte aux biens (toutes les sociétés occidentales).
- 2.5 millions de plaintes en 1985 contre 180 000 en 1950, sachant que les gens hésitent, par sentiment d'inefficacité. 75 846 mineurs mis en examen en 1974 contre 180 382 en 2002

- **Constat n° 2** : les règles sont transgressées en permanence. Ne pas payer dans les transports, acheter des objets volés, etc.
- **Constat n° 3** : incapacité des systèmes pénaux à retrouver les auteurs. Taux d'élucidation de 51.3% en 1950 et de 30 % en 2000.
- Dans les enquêtes 91 % des auteurs d'actes peu graves déclarent n'avoir jamais été détectés, et 85 % des auteurs d'actes graves...
- **« Police et justice ont toujours été là, non pour protéger le citoyen contre l'insécurité physique mais pour défendre l'ordre établi ».**
- **Constat n° 4** : le taux d'incarcération en Allemagne est de 85 pour 100 000 habitants. Allemagne / 95, Allemagne / 96 , UK/ 139. Sans compte les USA avec 686...
- **Hypothèses autour de ces faits.** M. Roché préfère la multiplicité à la cause unique.
- Tendance à l'amélioration généralisée de la qualité de vie : s'il n'y avait pas de portables, on n'en volerait pas ...
- Facilitation des transgressions : cibles vulnérables. Supermarchés, maisons plaines d'objets
- Banalisation des actes de transgression : pas toujours repris par des adultes qui... eux-mêmes, sur la route par ex.
- **Facteurs favorisant** : échec scolaire, précocité du passage à l'acte, refus des parents d'entrer en conflit
- **Facteurs qui minimisent** : qualité du dialogue familial, disponibilité et contrôle (des sorties...)
- **Il dénie à la délinquance tout contenu de révolte** : ces jeunes cherchent à participer à la consommation, à l'ordre établi.
- **Question de l'ethnicisation de la délinquance** : Tribunal pour enfants sur 15 ans : 47 % des procédures judiciaires et 58 % des accueils en foyer PJJ concernent des jeunes d'origine nord-africaine
- On connaît les handicaps que cumulent les enfants issus de l'immigration maghrébine

- Alors donner les chiffres ou pas ? Risque d'alimenter le racisme ? Mais refuser de savoir ne permet pas de cibler les actions de prévention
- **Réponses et questions, pour une réalité complexe, qu'on a tendance à traiter par des convictions préétablies.**

### Cohésion sociale : le Sénat répond à plusieurs attentes des associations

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1315 - nov. 04 - 12- ASH



*Voilà un état des lieux avant le prochain, si l'on ose dire. Sur les points où les revendications associatives n'ont pas été entendues, nous avons commencé le paragraphe par « en revanche », dans l'espoir de vous faciliter une lecture entre les lignes.*

- La 1<sup>o</sup> lecture du Sénat est achevée : examen à l'Assemblée nationale à partir du 23/11

#### EMPLOI

- **Dans le service public de l'emploi (SPE) sont inscrites les ML** (organismes de placement). L'AFPA doit y figurer également.
- En revanche les représentants de l'IAE ne sont pas associés aux maisons de l'emploi (ni les mouvements de chômeurs)
- **Pour les jeunes les plus en difficulté, est reconnu le droit à un accompagnement « organisé par l'Etat » (ML et PAIO)**
- Volet « accompagnement » du CIVIS confié à l'Etat
- **Les entreprises d'insertion peuvent conclure des contrats d'accompagnement dans l'emploi** (en place des CES / CEC)
- Ateliers et chantiers d'insertion ont une existence législative dans le code du travail
- RMA et contrat d'avenir ouverts aux bénéficiaires APL

- **Contrat d'avenir** : compétence élargie aux départements ; pourra être conclu pour une durée initiale de 2 ans (max. 36 mos). Les actions de formation et d'accompagnement, obligatoires « peuvent être menées dans le temps de travail »
- L'aide accordée à l'IAE pour ces contrats ne sera pas dégressive.
- La suppression de l'allocation chômage reste prévue mais avec garanties (accompagnement pendant la procédure contradictoire)
- Tous les 2 ans, rapport sur les effets de l'application de la loi.

#### LOGEMENT

- Associations d'insertion représentées dans les commissions d'attribution de logements sociaux.
- **Saisine du FSL en cas d'apurement des dettes + « accompagnement social »**
- **Volet « surendettement »** : priorité aux créances locatives sur les crédits consommation (faciliter la confiance des bailleurs »)
- En revanche rien sur l'opposabilité ni la délégation aux maires du contingent préfectoral
- **LA FNARS** : les associations n'ont pas les moyens nécessaires à ces objectifs ; il faut plus d'hébergement d'urgence. Dans le volet « égalité des chances » ne sont pas prévus les gens du voyage ni les sortants de prison

### Collectif budgétaire : près de 1 milliard de crédits supplémentaires pour des « interventions à caractère social »

(ASH- 19/11/04) Réf. : 1333 - nov. 04 - 12- ASH



*Bon à savoir.*

- 350 millions : aides personnelles au logement
- 175 millions : formation
- 205 millions : augmentation du nb CES/CEC
- 18 millions : CHRS et aide alimentaire

- 99 millions : CMU
- 101 millions : allocation adultes handicapés
- 60 millions : rapatriés

### [Retour Sommaire Général](#)

#### « Vive l'ASE et la psychiatrie »

(ASH- 05/11/04) Réf. : 1304 - nov. 04 - 12- ASH



*Bon, ce n'est donc pas si grave, il ne sert à rien de jeter l'anathème sur l'ASE. Sûrement vrai mais nous devons avouer que l'alternative évoquée n'est pas très enthousiasmante et... qu'on ne parle à aucun moment des enfants. Cela nous frappe, c'est peut-être simpliste mais nous le disons quand même.*

- **Directeur de l'ASE CG Meurthe et Moselle**
- Le Docteur Berger et d'autres simplifient les données d'un problème complexe
- **« On va finir par donner des arguments à ceux qui voudraient justement ôter tout crédit »** à ce dispositif
- La solution n'est pas non plus une défense corporatiste
- Accepter interpellations et débat technique : il manque un espace national où seraient lisibles les engagements départementaux
- De nouvelles lois ? Il faudrait d'abord pouvoir évaluer leur utilité.
- Il n'est pas pertinent de faire de l'ASE la cause des difficultés d'un certain nombre d'enfants : c'est sur l'adaptation de la mission, sur le cadre légal, etc. qu'il faut s'interroger, et pas sur les dysfonctionnements ou réussites d'un service.
- **L'ASE ne peut et ne doit constituer la réponse institutionnelle exclusive**
- Avec la décentralisation les présidents des conseils généraux ont une responsabilité majeure en la matière : il convient de dépasser les

tensions, de travailler dans le cadre institutionnel et de construire des outils. **Faire vivre la loi.**

- Tous les colloques invitent à une approche pluridisciplinaire et attention enfin à ne pas se borner à une demande de moyens : risque de réduire la question

---

## Les signalements d'enfants en danger ont progressé de 3.5 % en un an

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1316 - nov. 04 - 12- ASH



*Simple et clair... pour autant peut être inattendu. Lisez, cela vous concerne. A recouper avec vos propres observations, sinon pratiques.*

- Enquête annuelle de l'ODAS
- **En 2003 l'ASE : 89 000 signalements (+3.5%)**
- Maltraitance stable depuis 98 (18 000)
- Abus sexuels en légère baisse
- **Violences psychiques et négligences lourdes en hausse** (7 200 en 2003 – 6 200 en 2002)
- Nécessitent « nouveaux modes d'interventions (...) soutien plus conséquent du monde de la pédopsychiatrie »
- **Le nombre des enfants « en risque » continue de croître : + 6,2 % en 4 ans** ; carences éducatives (44 %) et menaces sur la santé psychologique (19 %)
- « **Précarité relationnelle** » et « **immaturité** » : de plus en plus de familles (la précarité économique étant un « facteur de danger », mais « minoritaire »)
- Déploie la « **judiciarisation des signalements** » : 58 % transmis à la justice
- Délais de traitements plus longs mais aussi « méfiance des familles vis-à-vis des travailleurs sociaux » alors que « **le cap doit être maintenu**

**sur la recherche maximale de la collaboration volontaire de la famille »**

## [Retour Sommaire Général](#)

---

### L'exclusion bancaire

**Concerne 10 % de la population des pays développés**

(Le Monde-29/10/04) Réf. : 1313 -nov.04- 11- LM  
(ASH- 12-19/11/04) Réf. : 1313- nov. 04 - 12- ASH



*Nous sentons monter cette question. Et elle nous intéresse. Des pays développés aux allocataires de minima sociaux, nous en donnons un aperçu. Et attirons l'attention sur l'esquisse d'union entre la banque et l'anti discrimination. Ce ne serait pas la première fois que le progrès social emprunte un itinéraire complexe.*

- Rapport de l'Institut mondial des caisses d'épargne : 1150 établissements dans 89 pays
- Dans les pays en voie de développement, seulement 20 % de la population a accès aux services financiers
- **Pays développés l'exclusion bancaire concerne environ 10 % de la population .**
- Personnes démunies, quartiers difficiles mais aussi milieu rural où les banques commerciales ne sont pas présentes
- « Mise en place de politiques de plus en plus sélectives dans les grandes banques commerciales, centrées sur les clients les plus rentables »
- En 2005 s'ouvre l'année internationale du micro crédit et l'Institut adopte une résolution pour « **favoriser l'accès de tous aux services financiers** » : valeur d'engagement à bannir tout politique discriminante.

- Exhorte aussi le secteur privé, les gouvernements et les institutions financières internationales à s'impliquer
- « **L'accès aux services financiers (...) est un préalable à la croissance économique et à la cohésion sociale** » (Président de l'Institut). Il a pour effet d'augmenter le niveau du PIB par habitant.

### Propositions de M. Sarkozy

- Présentation (09/11) de 15 mesures pour « mettre la banque à portée de tous »
- **Promouvoir le droit au compte** : la fédération bancaire française devrait faire une campagne d'information et Berçy de même.
- M. Sarkozy est opposé à « une nouvelle prestation sociale pour prendre en charge des tarifs bancaires » et préfère que les banques « s'engagent (...) à des coûts raisonnables »
- Les établissements bancaires se seraient engagés à **garantir la possibilité de retirer gratuitement des espèces.**
- Pour les gens qui ont un compte mais pas de moyens de paiement d'ici à 6 mois les banques devront proposer des outils de paiement adaptés pour un tarif mensuel forfaitaire (3 € par ex.)
- Pour limiter les incidents de paiement, Bercy invite à prévenir les intéressés (frais entraînés, dates de prélèvement), et à mettre en place un forfait dégressif en cas de régularisation rapide.

### Situation des allocataires minima sociaux

- DARES, 1° trim. 2003, 5 000 titulaires RMI, AAH, ASS, API
- **2 % sans compte de dépôt ni livret d'épargne**
- La Poste joue un grand rôle (« banque des pauvres ») : souvent le dernier recours.
- **45 % sans chéquier ni carte de paiement.**
- **Mais près de 50 % ont une carte de retrait**
- **20 % obligés de retirer au guichet**
- [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

## 10 mesures contre les violences conjugales

(Le Monde-25/11/04) Réf. : 1341 -nov.04- 11- LM  
(ASH-26/11/04) Réf. : 1341- nov. 04 - 12- ASH



*On dirait que ça bouge et c'est très positif car le phénomène de toute façon est là. Alors on se réjouit. Lisez les propositions elles sont parfois très intéressantes. A suivre au niveau de leur adoption / application.*

- Est paru le « **Guide l'action publique : la lutte contre les violences au sein du couple** » : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) Bon à connaître
- **Cette violence ferait 20 victimes par mois**
- Mme Ameline : « plan global de lutte contre les violences faites aux femmes (...) **parcours sécurisant, de l'appel de détresse des femmes jusqu'à leur autonomie retrouvée** »
- **Hébergements réservés** (accès prioritaire aux places supplémentaires du plan Borloo); **en cas de changement de domicile pour s'éloigner, la démission sera considérée comme « légitime » et ouvrira les droits au chômage** (plainte indispensable)
- Constitution à titre expérimental d'un « réseau violence-santé » réunissant l'ensemble des professionnels concernés pour faciliter repérage et prise en charge
- **Côté judiciaire** : circonstances aggravantes si conjoint ou concubin pour meurtres et violences sexuelles ; éloignement du domicile conjugal précisé dans les contrôles judiciaires
- Envisagé de lever le secret médical pour faciliter les signalements ; subventions aux assocs. aidant les victimes augmentées d'un million
- Lancement de 2 enquêtes : nb de décès, coût économique de cette violence.
- A noter un dépôt de projet de loi, à l'exemple de l'Espagne qui s'est doté d'une loi cadre.

## Le Secours catholique dénonce les « sous-contrats » de travail qui « produisent de la pauvreté »

(Le Monde-17/11/04) Réf. : 1322 -nov.04- 12- LM  
(ASH- 19/11/04) Réf. : 1322 - nov. 04 - 12- ASH



*On en parle maintenant régulièrement de ces travailleurs pauvres. Nous songeons combien c'est effrayant. Des situations qui s'installent petit à petit, et puis sont là, avec un mot pour les désigner et des chiffres pour les évaluer. Et puis voilà.*

- « **France précaire, statistiques d'accueil 2003** »
- Accueil : continue d'augmenter. En 2003 1.6 million dont 740 000 enfants (+0.5 %). Environ 690 000 « situations de pauvreté »
- **72 % des « nouveaux » sont orientés par les services sociaux, proportion en augmentation constante.**
- Augmentations de la mono-parentalité, de l'âge moyen des personnes et de l'invalidité comme cause majeure d'inactivité (25/55 ans).
- **Plus de 40 % des personnes accueillies travaillent. 74 % ont un emploi précaire** (contre 25 % pour la moyenne nationale) : 16.1% en intérim, 8.7% en formation, **12.4 % en emploi aidé, 21% à temps partiel.**
- « **Aucun de ces emplois précaires n'assure en moyenne un niveau de vie qui permettrait de se situer au-dessus du seuil de pauvreté** » (602€ par mois et « unité de consommation, Insee 2001)
- « **Essentiel d'arrêter la spirale des emplois précaires, qui produisent de la pauvreté.** »
- Ces « **sous-contrats (...) entraînent une succession de ruptures dans les ressources et donc une vie en pointillé** »
- Mères de famille seules avec enfant : entre les ressources si elles sont au foyer et celles que donne un emploi partiel : 45 € de différence...

- Néanmoins le chômage demeure la caractéristique majeure de l'extrême fragilité
- **Entre 2001 et 2003 le taux de chômeurs parmi les personnes accueillies au Secours catholique passe de 58.6 % à 66.5 % (dont plus de 66 % ne sont plus indemnisés).**

## [Retour Sommaire Général](#)

### Mariages forcés : « les travailleurs sociaux démunis »

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1317 - nov. 04 - 12- ASH



*Un numéro sans doute connu mais bien utile à rappeler, celui du Planning. Nous aimons ces prises de position très pragmatiques sur une question simple mais complexe : différente selon qu'on l'aborde entre amis ou avec une jeune fille concernée...*

- Le Planning familial organisait un colloque sur cette question les 4/5 novembre. *Entretien*
- Il s'agit d'interpeller les institutions et d'impulser un travail interdisciplinaire
- Haut Conseil à l'Intégration : **environ 70 000 adolescentes 10/18 ans sont mariées de force ou risquent de l'être**
- Quand les victimes parlent, les travailleurs sociaux sont souvent démunis. Sans parler de ceux qui cautionnent en renvoyant cette pratique à un problème culturel.
- Le planning met en place des réseaux : AS, EN, CG, DDASS, ML, etc. Tout signal d'alerte doit pouvoir déclencher une parole et une aide. Dans l'Hérault depuis 4 ans, en cours Vaucluse, Loir-et-Cher, PACA
- **Les travailleurs sociaux craignent souvent de stigmatiser les familles mais la lutte contre les mariages forcés existe aussi dans les pays d'origine** : c'est surtout un travail d'éducation

- Question parfois liée à l'intégration : familles en souffrance qui se replient sur leur identité
- Il faut expliquer et écouter aussi
- Nous allons démarrer une formation en direction des travailleurs sociaux.
- **La priorité est de mettre les victimes à l'abri.** Manque de place, accueil souvent traumatisant en CHRS pour ces jeunes filles. A Montpellier depuis 1 an réseau de familles d'accueil provisoire bénévoles.
- **Recours juridique difficile car les filles ne veulent pas porter plainte contre leur famille**
- **Mais il est possible d'intervenir au moment de la transcription du mariage contracté à l'étranger dans l'état civil français :** il faudrait alerter les consulats
- Nous demandons une volonté politique pour informer et agir : par ex. relever l'âge légal du mariage de 15 à 18 ans pour les filles.
- Nous demandons la dénonciation des conventions bilatérales avec le Maroc et l'Algérie qui reconnaissent un statut des femmes contraire à la législation française.
- MFPP : 01.48.07.29.10

## Droit d'asile : l'impossible prise en charge des déboutés

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1301 - nov. 04 - 12- ASH



*Là ce ne sont pas les travailleurs sociaux qui parlent, ce sont des inspecteurs sur commande des ministères. Alors écoutez-les, régalez-vous, on dirait que vous parlez.*

- 08/03 : les ministères de l'intérieur et des affaires sociales demandent à l'inspection générale de l'administration et l'IGAS « d'examiner l'ensemble des problèmes posés par la présence de familles déboutées du droit

- d'asile dans les dispositifs d'accueil financés par l'Etat »
- Document remis en janvier 04 : « la question (...) ne peut être traitée séparément de la question de l'asile dans son ensemble, dont elle découle directement »
- Le nombre de demandeurs d'asile ne cesse d'augmenter. Quant aux familles elles sont entre 7000 et 8000 par an, soit entre 23 et 25000 personnes. Et les délais de traitement sont « toujours trop longs ». Les efforts de réduction des délais ont entraîné « un engorgement de la commission des recours ».
- **Au total délai global d'instruction = 19 mois fin 2003** (6 mois pour l'asile territorial).
- Il faut donc trouver à se loger, se nourrir, etc. Le dispositif de prise en charge sociale frôle désormais « la rupture »
- Le dispositif national d'accueil satisfait entre un tiers et la moitié des demandes. Au bout de la chaîne c'est l'hôtel meublé.
- **1 travailleur social pour 100 à 400 personnes en hôtel contre 1 pour 10 en CADA et 71 % d'acceptation en CADA pour 23 % dans les autres dispositifs d'hébergement.**
- **Aides « inégales, inadaptées et mal ciblées ».** L'allocation d'insertion ne prend pas en compte la charge de famille et n'est versée que pendant 1 an alors que la procédure peut être plus longue.
- « Les services de l'Etat disposent de moyens budgétaires insuffisants, d'instruments de pilotage éclatés sans réelle visibilité d'ensemble des besoins »
- « **Déstructurant** » pour les familles et « **paradoxal** » pour services sociaux à qui on demande « **tout à la fois de faire sortir les personnes déboutées et de systématiquement reloger les familles à la rue** ». Assocs tenaillées entre obligation d'accueillir et délit de solidarité.
- Quid de la récente réforme ? Le rapport prévoit un engorgement « jusqu'à la fin de l'année 2005 au moins » et le désengorgement des structures d'hébergement seulement à partir de 2006

- Il faudrait **amplifier les créations de places en CADA**, mieux répartir les CADA sur le territoire et renforcer l'accompagnement social dans l'accueil hôtelier
- Généraliser le service rendu par les plateformes pour les familles
- **Aligner la durée de versement de l'allocation d'insertion sur celle de la procédure** (la supprimer si refus d'une offre d'hébergement)
- **Donner la possibilité aux demandeurs de suivre une formation au français** et de valoriser leurs compétences professionnelles. Accès à des emplois saisonniers par ex.
- L'accès sans limite au marché du travail pourrait être « le contrepoint d'une procédure anormalement longue »
- **Assouplissement des critères de régularisation** : nouvel examen au cas par cas de dossiers des familles déboutées (cf. UK, France à l'heure actuelle, etc.)
- **Relance de la politique de retour volontaire** : « permettre (...) de rentrer la tête haute
- « **L'éloignement forcé juridiquement possible ne peut être une formule acceptable s'agissant de familles implantées depuis plusieurs années** »

[Retour Sommaire Général](#)

## Le chèque-emploi associatif

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1291 - nov. 04 - 13- ASH



*Peut intéresser des associations de quartier que vous aidez à se mettre en place*

- Loi n° 2003-442 du 19/05/03, J.O. du 20/05/03
- Sur le modèle du chèque emploi, il permet aux petites assocs de suivre une procédure simplifiée pour embauche et rémunération.
- **Conditions de recours au chèque-emploi associatif**
  - Dispositif réservé aux petites assocs (employant au plus un ETP)
  - Salariés ouvrant droit au dispositif
- **Adhésion au dispositif**
- **Utilisation du chèque-emploi**
  - Informations du volet « identification du salarié »
  - Utilisation du « volet social » du carnet
  - Le calcul et le paiement des cotisations sociales
  - Attestations délivrées au salariés et à l'association

[Retour Sommaire Général](#)

## COHESION SOCIALE : MERCI DE VOIR EN RUBRIQUE TRAVAIL SOCIAL L'ETAT DE LA LOI APRES EXAMEN PAR LE SENAT

### Baisse du chômage de 0.3 % en septembre

(ASH- 05/11/04) Réf. : 1303 - nov. 04 - 21- ASH



*Chiffres meilleurs... mais pas pour les jeunes. Une caractéristique française qui ne s'atténue pas pour l'instant.*

- Le taux de chômage selon le BIT reste stable à 9.9 %
- Les hommes en profitent le plus (- 0.4 % sur un mois et - 0.1 % sur un an) alors que sur un an le chômage de femmes augmente de 1.1 %.
- **Celui des moins de 25 ans continue de progresser : + 1.2 % sur un mois et + 1.8 % sur un an**

### Unedic : Note technique de novembre

(ASH- 19/11/04) Réf. : 1340 - nov. 04 - 21- ASH



*Bon, ce n'est pas terrible. C'est à suivre ; seule note positive l'estimation d'une diminution du nb de chômeurs en 2005. a suivre également.*

- Le régime d'assurance chômage devrait présenter un déficit d'environ 4.1 milliards en 2004 et de 2.5 milliards en 2005

- Reprise lente de l'emploi, moindres cotisations patronales et salariales, dépenses d'indemnisation plus élevées (« recalculés »)
- En 2005, le nb de demandeurs d'emploi devrait diminuer de 154 000
- A noter que l'Unedic s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence condamnant les Assedic à restaurer leurs indemnités à 35 allocataires

### Les missions locales et PAIO orientent autant de jeunes sans qualification vers l'emploi que l'ANPE

(ASH- 19/11/04) Réf. : 1333 - nov. 04 - 21- ASH



*On a beaucoup parlé de ce réseau récemment dans le cadre de la cohésion sociale et de la décentralisation. C'est bien d'avoir un aperçu de leurs résultats sur « votre » public. Et bon, en plus.*

- Près de 70 % des jeunes peu ou pas qualifiés, pour leur 1° recherche d'emploi, vont dans une ML ou une PAIO
- **6 % des 1° emplois des jeunes de niveau inférieur au CAP-BEP sont trouvés par l'intermédiaire de ces structures, résultat proche de celui de l'ANPE**
- Un tiers des jeunes embauchés grâce à ces structures sont en contrats aidés
- **Le réseau ML / PAIO est à l'origine de a moitié des entrées en formation des jeunes sans qualification et de plus de 40 % des jeunes CAP-BEP. Rôle plus marginal pour des qualifications supérieurs.**
- A noter un journal bimestriel depuis octobre « Point.ML » : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

---

## La première SCIC de Haute-Normandie est au service de la création d'emploi

(ASH- 05/11/04) Réf. : 1305 - nov. 04 - 21- ASH



*si vous ne connaissez pas cette forme d'entreprise, il y a le lien Internet. Et des formules dans cet article, intéressantes. En particulier sur les résultats d'un « parcours d'insertion » classique. Paraît prometteur et plus concret que ce que l'ont trouve sur les fameuses zones franches et qui reste souvent très théorique.*

- **Sociétés coopératives d'intérêt collectif** (SCIC) : forme d'entreprise alliant exigence économique et utilité sociale. 46 ont l'agrément et 300 à 500 projets en cours
- Banlieue de Rouen : une assoc. Intermédiaire implantée depuis 1987 et devenue un des premiers employeurs de la zone.
- 2 constats : **en fin de parcours d'insertion, rares sont ceux qui trouvent un emploi**, faute de critères d'employabilité classiques. Et **lorsque quelqu'un parvient à s'insérer, il s'en va** : en terme de lien social le gain est nul. Signe du « problème d'image du quartier ».
- Pourtant il y a des compétences sur place, mais souvent diplômes non reconnus en France ou formation peu classique.
- En 2004 le directeur de l'assoc. Intermédiaire crée Sicléo : « au lieu d'adapter la personne à l'entreprise la SCIC permet d'adapter l'entreprise à la personne. Une façon de remettre de l'ordre dans les valeurs »
- La SCIC permet de s'affranchir des limites des assoc. intermédiaires et l'assoc en retour est un vivier d'emplois pour la SCIC : proposer des contrats stables en fin de parcours d'insertion
- Le carnet de commandes est vite plein : le Grand Projet de Ville de Rouen la choisit pour différents travaux d'aménagement du quartier

- Atouts de la SCIC : « **connaissance du quartier** que n'ont pas les autres entreprises (siège sur le quartier) ; **accompagnement pédagogique** : veille et dialogue avec les habitants »
- « **Notre vocation n'est pas d'apporter une réponse technique à une demande technique mais une réponse sociale à une demande sociale** »
- [www.scic.coop](http://www.scic.coop)

[Retour Sommaire Général](#)

## Logement

---

### Cohésion sociale : le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées entre critiques et satisfaction

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1292 - nov. 04 - 22- ASH



*Très intéressant ; technique mais clair, ouvre des voies, et remet en mémoire le volet Logement.*

- **Accueil et hébergement d'urgence** : OK pour augmenter la capacité des CHRS, CADA, et maisons-relais. La mention de ces dernières est « inopportune » (anciennes « pensions de

famille ») dans le cadre du logement temporaire. S'étonne que l'on ne mentionne pas l'aide aux organismes logeant à titre temporaire.

- Objectifs quantitatifs « **extrêmement modestes**. S'inquiète de la délégation aux maires du contingent préfectoral. Un « protectionnisme communal » peut jouer en défaveur de personnes récemment arrivées. Et c'était parfois « la seule voie d'accès au logement social à la sortie des centres »
- **Opposabilité du droit au logement** : OK pour la relance de construction de logements sociaux mais de l'estime pas garantie et demande la mise en place de l'opposabilité « avec la désignation d'une autorité responsable, par délégation de l'Etat, de sa mise en œuvre » : à l'heure actuelle si les délais ne sont pas tenus, seuls sont pénalisés les demandeurs
- S'inquiète de l'absence d'engagement sur les aides à la personne. (Approuve le maintien de l'aide en cas de résiliation, pour les locataires HLM, mais regrette que cela ne s'applique qu'aux HLM ; en sont exclus les assoc d'insertion par ex.)
- Demande la mise en place d'un **droit de substitution** : Etat ou collectivité se porterait locataire à partir du jugement de résiliation : « maintien dans les lieux jusqu'à un relogement adapté ».
- **Locatif privé** : OK pour l'amélioration de l'habitat ancien mais regrette qu'elle puisse concerner des loyers assez chers, avec pour effet possible de « rendre le parc moins accessible »
- **Incitation à la location à des personnes aux revenus modestes** : Ne pourra concerner qu'un nombre marginal de logements.
- **A noter que le 1 % logement participera au volet logement du plan de cohésion sociale**

---

MERCI DE VOIR EN RUBRIQUE TRAVAIL SOCIAL L'ETAT DE LA LOI APRES EXAMEN PAR LE SENAT

## Droit au logement opposable : le Conseil de l'Europe a ouvert la voie

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1293 - nov. 04 - 22- ASH



*Très beau cet article. Technique, oui, mais où l'on voit que l'Europe ce n'est pas seulement des protocoles incompréhensibles et technocratiques empilés pour nous compliquer la vie. Ouvre des horizons. C'est bien.*

- Le droit au logement intégré au droit français (lois 1982, 1989, 1990, 1998) manque d'effectivité en tant que droit individuel et n'est pas opposable, c'est-à-dire susceptible d'un recours judiciaire face à une instance publique, contrainte de trouver une solution
- **Le Conseil Constitutionnel** reconnaît que le droit au logement est un « **objectif de valeur constitutionnelle** »
- **Mais approche programmatique** (définition de politiques publiques) **sans protection légale des individus** et l'absence de droit opposable contribue à des politiques erratiques
- **TEXTES EUROPEENS**
- **Art. 25 de la Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU** : logement une des conditions d'exercice du droit à des conditions de vie suffisantes
- **Référence in Art. 11 Convention internationale** sur les droits économiques, etc.
- **La Charte européenne des droits fondamentaux in Art. 34** : droit à une aide sociale au logement
- **Conseil de l'Europe** : la jurisprudence détermine les liens entre droit au logement et arts. De la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme pour le respect de la vie privée, contre les traitements dégradants, etc.
- **Charte sociale du Conseil de l'Europe** : engage les États signataires à garantir le droit

**à une protection contre la pauvreté et assurer l'exercice effectif du droit au logement** (art.31, révision de 1996)

- **Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe** : définit le droit au logement et procède à une évaluation
- Cette Charte révisée est invocable devant les juridictions locales accompagnée des évaluations du Comité. L'Etat peut être attaqué en responsabilité.
- De plus existe une procédure contradictoire de « **réclamation collective** ». Plainte examinée par le Comité des droits sociaux et le Conseil des ministres européens : contradictoire. La France a été mise en cause pour sa prise en charge des enfants autistes par ex.
- **Charte : logique programmatique(définition des politiques) et « protection légale » avec mise en cause possible à partir de résultats.**
- Il faudrait la valoriser mieux en tant point de référence. Protection sur la base de l'égalité des individus plutôt que sur celle de prestation sociales aléatoires.
- Le droit au logement induit « **devoir de loger** » et **possibilité de recours** définir l'entité politique responsable de sa mise en œuvre, la procédure judiciaire (recours) et une « obligation de faire » pour assurer des solutions réelles.
- Ecosse 2003 : loi assurant un droit au logement justiciable et opposable .....
- **Aperçu des outils internationaux traitant du logement sur [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org)**
- **Conseil de l'Europe et jurisprudences sur [www.coe.int](http://www.coe.int).**

[Retour Sommaire Général](#)

## Pour une loi-cadre sur l'opposabilité du droit au logement

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1294 - nov. 04 - 22- ASH



*Où l'on en reparle. Une sorte d'avis technique bis sur le plan de cohésion sociale. Intéressant à mettre en perspective avec le précédent. Sont-elles utilisables ou non ces procédures internationales ?*

- 30 assocs ont signé en 2003 une « plate-forme pour un droit au logement opposable » et demandent à l'Etat « une large concertation en vue d'une loi-cadre » applicable dès 2005 qui comprenne un droit individuel à un recours
- « **L'Etat doit rester le garant du droit (...)** **imposer aux collectivités une obligation de résultat** »
- Le secrétaire d'Etat au logement prévoit dans la loi « Habitat pour tous » des dispositions sur le recours amiable (commissions d'arbitrage) : mesure jugée insuffisante par les assocs.
- Les signataires attendent des garanties sur le plan de cohésion sociale : demandent au président de la République de donner mission au Haut Comité « d'apprécier la réalité budgétaire et la réalisation concrète » du programme.
- Maintien de l'aide personnelle au logement en cas d'apurement de la dette ? : « ceux qui ne pourront pas apurer leurs dettes seront toujours expulsés » répliquent les assocs. Il faudrait pour ceux-là une prise en charge par l'Etat
- Demandent l'arrêt des expulsions sans relogement et le respect de la loi Besson : « toute personne en difficulté a droit à une aide de la collectivité »

**Après une forte hausse en 2003, le nombre d'expulsions locatives semble avoir baissé en 2004**

(Le Monde-03/1104) Réf. : 1306-nov.04- 21- LM



*Encourageant, à suivre et peaufiner surtout. En terme de chiffres il faut*

## davantage de recul pour tirer des conclusions plus sûres

- Trêve hivernale ouverte le 1<sup>o</sup> novembre
- Entre 2002 et 2003 le nombre d'expulsions par les forces de l'ordre a augmenté de + 28 %
- Flambée des loyers, vigilance des bailleurs, propriétaires « braqués » par la loi de 98, pénurie de logements, sollicitations des forces de l'ordre par l'Etat pour éviter de dédommager des propriétaires n'obtenant pas l'exécution d'un jugement d'expulsion.
- Depuis le 13/05 le « moratoire Borloo » semble avoir un peu fait évoluer la situation. (Suspension des expulsions dans les HLM quand le locataire accepte un moratoire, avec rétablissement de l'APL en contrepartie).
- A la mi-octobre 4 512 accords dans 81 départements et dans certains chiffres encourageants de la baisse des expulsions
- Le moratoire ne s'applique qu'au parc social et à l'OPAC Val-de-Marne on signale que certains accords ne sont déjà plus respectés...
- D'après DAL les expulsions de squatters augmentent et restent celles pour « troubles de jouissance »

## Hébergement d'urgence hiver 04 - 05

(ASH-29/10 & 12/11/04) Réf. :1295 -nov. 04-22-ASH



*Comme chaque année, histoire de rappeler les dates et les seuils à partir desquels on peut s'attendre à davantage de possibilités.*

- La « mobilisation hivernale » est décrétée du 1<sup>o</sup> novembre au 31 mars
- « Grand froid » (entre -5° et -10° la nuit, négatif le jour) : hébergement supplémentaires mis à disposition du 115

- « Froid extrême » (inférieur à -10° la nuit) : repérage de sites susceptibles d'être mobilisés et anticipation du repérage des « personnes isolées etc. »
- 5 380 (3 000 en ¾) places supplémentaires pendant cette période et 2 680 mobilisables par les préfets (3 500 en 03 /04)
- Des consignes seront données aux équipes mobiles pour « les personnes qui refusent un hébergement ou qui ne sollicitent plus d'aide »

## Le logement ancien concerné par le nouveau prêt à taux zéro

(Le Monde-10/1104) Réf. : 1306-nov.04- 21- LM



*A suivre. On en avait parlé.*

- Rappels : proportion de primo-accédants passée de 60 % à 45 % et nb de bénéficiaires de prêts à taux zéro précédente formule passé de 140 000 à 100 000 entre 1993 et 2003 : effritement des barèmes et envolée des prix.
- Doit être proposée au Parlement pour une application en 02/05 la formule suivante :
- Ménages aux ressources modestes (moins de 2 smic) : aide sans intérêt remboursable en 20 ans.
- Les banques auraient une réduction d'impôt sur les bénéfices, étalée sur 5 ans
- « Plafonds de ressources majorés de 10 % par rapport à l'ancien barème et montants prêts d'autant plus élevés que la famille est grande » (ministre délégué au logement)
- Concernera l'achat d'un logement ancien, sans conditions de travaux. C'est nouveau
- Le coût va doubler : passant en 5 ans de 550 millions (2004) à 1.2 milliard par an.

[Retour Sommaire Général](#)

## santé

### Une enquête décrit l'ampleur des troubles psychiques en France

(Le Monde-22/10/04) Réf. : 1307 -nov.04- 24- LM  
(ASH- 29/10/04) Réf. : 1307 - nov. 04 - 24- ASH



*Chiffres délicats à manipuler, vous le verrez, mais intéressant à lire. Et un peu triste. Sans doute significatif ; nous aimerions avoir une suite, qui est d'ailleurs prévue sous forme d'exploitation des données individuelles en 2005*

- « Santé mentale en population générale » Drees
- La première enquête menée sur la prévalence des troubles mentaux sur les + de 18 ans : entre 1999 et 2003 auprès de 36 000 personnes
- 11 % ont connu un épisode dépressif dans les 2 semaines précédant l'enquête et pour 6 % ce trouble est considéré comme « récurrent »
- « Chiffre élevé car il englobe des individus qui présentent des pathologies relativement minimes »
- Plus fréquent chez les femmes, ainsi que chez les personnes veuves, divorcées ou célibataires. Le chômage arrive en 2<sup>o</sup> position des facteurs corrélés à ce syndrome
- 12.8 % déclarent souffrir d'anxiété généralisée depuis les 6 derniers mois. Chiffre plus élevé que dans les études internationales.
- Au CHU de Lille on estime ce chiffre surévalué mais significatif : « mal-être ambiant, anxiété diffuse, chronique (...) qui touche énormément de personnes »
- Les personnes ayant fait des études supérieures sont 2 fois moins dépistées que celles ayant un niveau d'études primaires.

- Parmi ces personnes identifiées par l'étude seules 30 % ont le sentiment d'être malades.
- Troubles psychotiques : 2.8 % de la population, touchant majoritairement les hommes
- **Risque suicidaire élevé : 1.9 %** des personnes interrogées. Plus fréquent pour les femmes (2 % contre 1.7 % pour les hommes), pour les jeunes (2.8 % pour les 18/29 ans), pour les personnes séparées (4.7 %) et les chômeurs ou inactifs.
- « **Nous avons en France un problème spécifique avec le suicide** » (Inserm). 3<sup>o</sup> cause de mortalité.

### Le nombre d'internements psychiatriques a fortement augmenté

(Le Monde-28/10/04) Réf. : 1308 -nov.04- 24- LM



*C'est cela aussi le changement, la crise, le ce que vous voudrez... de la psychiatre dont nous avons souvent parlé dans ces colonnes. Clair et intéressant. Le mérite aussi de rappeler des procédures qui ne sont pas toujours*

- **Entre 92 et 2001 le nombre d'hospitalisations sous contrainte a augmenté de 86 %.** Avec augmentation du recours aux procédures d'urgence permettant d'interner plus facilement
- A la demande d'un tiers ou d'office (préfet) quand la personne est dangereuse.
- Incertain sur les causes le ministre de la santé a confié une mission sur ce sujet à l'IGAS
- « On accepte de plus en plus d'hospitalisations à la demande de personnes ne connaissant pas les patients ». Il faut 2 certificats médicaux préalables à l'hospitalisation et cette garantie a un effet pervers : dilution des responsabilités
- Mais surtout la psychiatrie a changé : **diminution du nombre de lits** : hospitalisation réservée aux « crises ». **Patients plus vite**

**stabilisés** avec les nouveaux neuroleptiques. Donc on sort plus vite de l'hôpital mais parfois « hospitalisations à répétition »

- **Société moins tolérante** : « la pression des familles est devenue très forte », troubles sur la voie publique également peu tolérés
- **Rajeunissement du public** : beaucoup de psychoses révélées par cannabis ou alcool
- **Manque de prévention et repérage**
- **Hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT)** : famille ou entourage proche doit produire une demande manuscrite et 2 certificats médicaux. Levée de la mesure sur avis médical
- **Hospitalisation d'office** : Préfet ou maire en cas de péril imminent et au regard d'un avis médical. Mesure levée par le préfet sur proposition médicale.

### [Retour Sommaire Général](#)

#### Santé mentale : circulaire et colère

(Le Monde-20/11/04) Réf. : 1339 -nov.04- 24- LM  
(ASH- 19/11/04) Réf. : 1339 - nov. 04 - 24- ASH



*Pris entre la circulaire et l'article du Monde le commentateur vous les livre, côte à côte, comme il les a lus. Les deux ne lui paraissant pas compatibles il vous laisse le soin de vous faire une idée de l'ensemble...*

- *Circulaire DSS/2C n°2004-433 du 29/09/04*
- *Les ASH* : Consignes de l'administration pour « la poursuite de la réorganisation de l'offre régionale de soins pour répondre aux besoins en santé mentale »
- *Le Monde* : « **Les psychiatres publics dénoncent la crise suraiguë** » du secteur. Restrictions budgétaires, pénurie de personnel, perspectives démographiques sombres : une grève est envisagée pour janvier

- « **Entre 2001 et 2020 nos effectifs vont chuter de 40 %** ». Aujourd'hui 800 postes vacants sur un effectif de 4500 : Le nord jugé « en voie de désertification » (Syndicat psys d'exercice public). Idem pour les infirmiers
- **La file active des patients ne cesse d'augmenter** : spectre de plus en plus large (SDF, personnes âgées, délinquants sexuels, victimes de divers traumatismes...).

### Un plan pour améliorer la sécurité de la grossesse et de la naissance

(Le Monde-11/11/04) Réf. : 1310 -nov.04- 24- LM  
(ASH- 12/11/04) Réf. : 1310 - nov. 04 - 24- ASH



*Plan sympathique. On aurait aimé avoir un comparatif avec le reste de l'Europe en terme de résultats et de pratiques. A suivre.*

- La France ne figure pas dans le groupe de tête es pays européens en matière de sécurité de l'accouchement et de mortalité périnatale.
- Plan prévu sur 3 ans (05/07), 270 millions d'euros dont 160 pour 2005.
- « **Améliorer la sécurité et la qualité des soins tout en développant une offre plus humaine** »
- Mise aux normes des plateaux techniques et des effectifs, modernisation des services de réanimation pédiatrique.
- Un « entretien individuel du 4<sup>o</sup> mois » s'ajoute aux 7 examens prénataux obligatoires.
- Amélioration de la « **prise en charge des femmes et des couples en situation de précarité, notamment par la prise en charge de la grossesse des femmes étrangères résidant en France depuis moins de 3 mois** » (situation régulière ou irrégulière)
- Allongement du congé maternité pour les mères d'enfants très prématurés ou handicapés

- Faciliter les conditions d'interventions de psychologues dans les maternités
- Extension de l'expérimentation des « maisons de naissance » (moins médicalisées)

### Malgré un recours important à la contraception, les avortements restent nombreux en France

(Le Monde-11/11/04) Réf. : 1318 - nov.04- 24- LM  
(ASH- 12/11/04) Réf. : 1318 - nov. 04 - 24- ASH



*Beaucoup d'informations en peu de temps, donc c'est bien mais nous aurait intéressés une analyse plus poussée sur les causes de ce fameux paradoxe et toujours et encore : comment cela se passe-t-il ailleurs ? Nous sommes friands de ces comparaisons que nous trouvons trop rares.*

- « **Paradoxe contraceptif français** » : 1° place mondiale pour l'utilisation des méthodes médicales de contraception (stérilet, pilule). Mais 30 % des grossesses sont encore non prévues, et 1 sur 2 aboutit à une IVG
- « La méthode la plus efficace en théorie n'est pas forcément celle qu'il faut retenir en pratique » (Inserm) Les chercheurs plaident pour une diversification : à suivre avec patch, implant, etc.
- Le préservatif a remplacé l'absence de contraception au début de la vie sexuelle (années 90) et facilite le passage à la pilule
- **Les inégalités sociales demeurent mais se déplacent** : dans les années 80 les femmes favorisées avaient davantage recours à la pilule et au stérilet que les autres. Aujourd'hui la différence joue sur le type de pilule (non remboursées, 3° génération, etc.)

- **Le nombre d'IVG reste stable : environ 200 000 par an** avec une tendance à l'augmentation depuis 2000.
- **Les 20/24 ans** y ont le plus recours (27.4 %)
- **Augmentation marquée chez les plus jeunes : 10 700 mineures en 2002, soit 9.4 % pour les 15/17 ans**
- Recours variable selon les régions. Plus fréquent en Ile-de-France et dans le Sud (Outremer également). Lié aux différences culturelles et inégalités d'accès à la contraception.
- L'hôpital public pratique 68 % des interventions ; en 2002 35 % des IVG par mode médicamenteux et cela devrait augmenter.
- En Europe la France est en position médiane avant les pays de l'Est où le recours à l'IVG est encore fréquent.

### Des toxicomanes toujours plus jeunes et précarisés

(Le Monde-11/04) Réf. : 1319 - nov.04- 24- LM  
(ASH- 12/11/04) Réf. : 1319 - nov. 04 - 24- ASH



*A consulter sur Internet si vous êtes particulièrement intéressés, à parcourir dans tous les cas, croiser avec vos propres observations.*

- Rapport 2003 de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
- **Rajeunissement des population** rencontrées dans la rue ou les structures de première ligne (boutiques, programmes d'échange de seringues)
- 3 sous-groupes de jeunes usagers qui n'apparaissent pas auparavant : fortement marquées par la culture techno, en rupture avec leurs familles et à faible insertion sociale, et enfin récemment immigrés (Est). Les 2 premiers sous-groupes se trouvant à l'intersection des espaces « urbain et festif », (déclassement des pratiques et des consommations)

- **Dans l'espace urbain, les moins de 26 ans augmentent et les plus de 30 ans diminuent. Ruptures familiales et exclusion en hausse**
- Les 15/24 ans (26 % de la population étudiée) sont plus précarisés que leurs aînés : 22 % en logement précaire et 4 sur 10 sans logement.
- Ecstasy, cocaïne sous forme de poudre, champignons hallucinogènes sont les produits à la hausse. Moins d'opiacés (subutex détourné).
- La forme la plus fréquente est le snif
- [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

### [Retour Sommaire Général](#)

### Des consultations spécifiques pour les jeunes consommateurs de cannabis et leur famille sont mises en place

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1311 - nov. 04 - 24- ASH



*A suivre Peut concerner une partie de votre public.*

- Meilleure prise en compte des demandes des jeunes et de leur entourage (consommation de cannabis et d'autres substances) évaluation de leur situation. C'est le rôle de ces consultations d'évaluation et d'accompagnement .
- 1.22 million d'euros pour 2004 et 3.8 millions pour 2005.
- Le préfet de région désignera ces consultations sur proposition de préfet de département. Au moins une par département.
- Gratuites et garantissant l'anonymat
- La consultation d'évaluation peut être réalisée par un médecin, un infirmier, un psychologue ou un éducateur exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire en addictologie.

### Sida : un programme ciblé en direction des étrangers vivant en France

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1323 - nov. 04 - 24- ASH



*A consulter, et/ou voir si vous constatez des effets de ce programme.*

- Programme mis en ligne par le ministère de la santé : lutte contre le VIH en direction des « étrangers/migrants » vivant en France
- [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- Population considérée comme une priorité « au vu des données épidémiologiques »
- Améliorer l'accès au dépistage
- Améliorer la prévention et la qualité – rapidité de la prise en charge
- Faciliter la prise en charge sociale

---

**Malgré les traitements, le sida reste encore un facteur d'exclusion**

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1324 - nov. 04 - 24- ASH



*Bien parce que consultable sur Internet pour plus de précisions et de toute façon fait un point clair en peu de temps.*

- 100 000 personnes avec le virus du sida en France (malades ou pas)
- Les antirétroviraux ont transformé l'infection en maladie chronique.
- Etude de l'Institut national d'études démographiques : « Comment vit-on en France avec le VIH/sida ? »
- 43.5 % des porteurs en Ile-de-France devant PACA avec 14.6 % des cas
- Les étrangers représentent 18 % des séropositifs et 6 % de la population. 55 % des immigrants atteints sont issus de l'Afrique subsaharienne.
- Les hommes toujours plus de 70 % même si la part des femmes s'accroît

- Les homosexuels masculins restent le groupe le plus nombreux alors que la part des toxicomanes diminue (efficacité substitution, etc.)
- Dans la population hétérosexuelle née en France, stabilisation « signe d'une faible diffusion de l'infection dans la population générale »
- 40% des hommes et 55 % des femmes de moins de 60 ans sont inactifs
- 45 % des hommes et 27 % des femmes vivent seuls
- [www.ined.fr](http://www.ined.fr)

[Retour Sommaire Général](#)

## scolarité

---

**Bac, collège, redoublement : la réforme de M. Fillon**

(Le Monde-20-22/11/04) Réf. : 1331-nov.04- 24- LM



*Une présentation. Nous aurons d'autres détails, n'en doutons pas. Tout n'est pas inintéressant.*

- Présentation d'une réforme que l'on affirme placée « dans la continuité historique » des précédentes (Langevin-Wallon, Haby, Jospin)

- **Réaffirme** : 80 % d'une classe d'âge au niveau bac et 100 % de jeunes ayant une qualification.
- **Objectif nouveau** : 50 % des jeunes accédant à un diplôme de l'enseignement supérieur
- **Priorité** : acquisition d'un « socles commun de connaissances et de compétences ». Maîtrise de la langue française, des connaissances fondamentales en mathématiques et informatique + valeurs républicaines.
- Une langue vivante obligatoire dès le CE1 (pas obligatoirement l'anglais) et la 2<sup>e</sup> langue en 5<sup>e</sup> avec dédoublement des classes.
- Le contenu précis du « socle » ne sera pas défini dans la loi. Le parlement en donnera les grandes lignes et un Haut Conseil de l'école sera créé, qui en proposera une traduction concrète
- **Les évaluations** CE2 et 6<sup>e</sup> détermineront les aides individualisées éventuelles. Jusqu'à 3 heures par semaines et « contrat individuel de réussite éducative »
- **Remplacements** : les proviseurs pourront faire appel aux enseignants pour remplacer les collègues absents à raison de 2 h supplémentaires hebdo (+ 1 déjà prévue)
- **Brevet** : au mois de mai, obtention déterminante dans l'orientation, mentions. Epreuves écrites (40 % de l'évaluation) et notes découlant du contrôle continu (60 %).
- **Redoublements** : les conseils de classe ont tous pouvoirs et les parents ne pourront plus s'opposer aux décisions.
- **Enseignants** : la loi réaffirmera le principe de leur « liberté pédagogique » (même si conseil pédagogique dans les établissements pour favoriser le travail en équipe).
- **Baccalauréat** : 6 épreuves au lieu de 12. Renforcement de la place du contrôle continu (6 disciplines concernées). Le nb d'options sera réduit (économies) : « notre système est trop compliqué »
- **Violence** : **objectif de multiplier par 5 les classes et ateliers relais** (de 300 à 1500).
- **Moyens** : recrutement de 150 000 enseignants sur 5 ans et au moins une infirmière par collège

- Affectations : la 1<sup>o</sup> affectation, des enseignants du secondaire dans leur académie de formation et pas dans les régions les moins demandées.
- **Syndicats** : critiquent le système de remplacement, « source de conflits » (FSU), « patchwork de mesures sans ambitions, rétrogrades pour certaines, imprécises » (UNSA), appel à la grève le 7/12 (SNES)
- **Parents d'élèves** : sont critiques, la FCPE se déclarant même « consternée ».

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

## BIBLIOGRAPHIE

### « Le ghetto français »

(Le Monde-22/10/04) Réf. : 1300-nov.04- 31- LM



*Précisons que l'article du Monde en fait ce sont 4 pages d'extraits que l'on peut télécharger. Beaucoup de sourires parce que nous pensons que quand un problème ne se résout pas c'est peut-être parce qu'on l'aborde mal et là on nous propose un angle de*

*vue radicalement différent sur la question de la ségrégation. Au passage admirons ensemble la rapidité avec laquelle le « ghetto » s'est imposé, alors qu'il était totalement tabou. Les choses changent, le tout est d'avoir des clefs. Nous essayons d'en donner...*

- Livre d'un économiste.
- Territoire comme révélateur des nouvelles inégalités : quartiers, « cités », concentration des inégalités à travers la ségrégation urbaine
- Mais la ségrégation déborde largement le problème des ghettos pauvres que par ailleurs on ne résout pas
- « le "ghetto français" n'est pas tant le lieu d'un affrontement entre inclus et exclus que le théâtre sur lequel chaque groupe s'évertue à fuir ou à contourner le groupe immédiatement inférieur dans l'échelle des difficultés (...) chacun de nous se découvre un complice plus ou moins actif du processus ségrégatif »
- Des « ghettos pauvres » aux « ghettos chics », des dynamiques de cloisonnement traversent tout la société. **La « mixité sociale » recueille les suffrages d'une écrasante majorité de citoyens, mais se heurte aux choix concrets d'une majorité tout aussi écrasante »**
- Il faut donc repenser les politiques sociales en la matière : s'intéresser peut-être aux individus eux-mêmes plutôt qu'aux territoires. **C'est en atteignant les individus que l'on transformera le territoire et non l'inverse.**
- **Se concentrer réellement sur les jeunes les plus démunis / éviter de se disperser sur un trop grand nombre de bénéficiaires ou de territoires.**
- Ecole moins sélective et anxiogène, sans redoublement, avec programmes plus concrets
- **Promouvoir une société plus fluide**
- Aux USA, les démocrates dans les années 60 : **au-delà de l'égalité de droits, l'égalité réelle des personnes**
- **Eric MAURIN – Le Seuil (République des Idées)**

## ASH DU 29 OCTOBRE

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1321 - nov. 04 - 31- ASH

### L'éducateur d'une métaphore à l'autre. Parler autrement de l'éducateur

- Une large palette de connaissances du travail social jouent au portrait chinois : parler autrement à partir d'une métaphore
- Passeur, éveillé, rêveur, stratège, artiste ou magicien
- Chauvière, Ladsous, Rouzel,... parmi d'autres
- **Sous la coordination de Jean Brichaux – Ed. ères – 23 €**

### L'évaluation participative au service du développement social

- L'évaluation dont l'enjeu est de mobiliser et produire de l'intelligence, est pourtant souvent pratiquée comme « un accablant exercice de contrôle »
- Pistes pour « **évaluer autrement** », avec les participation des acteurs concernés, professionnels et habitants
- Modalités détaillées sur trois terrains possibles
- **J. Bernoux – Ed. Dunod – 24 €**

### Moniteur-éducateur. Un professionnel du quotidien

- Emergence du métier dans son contexte historique, état des lieux des compétences propres : pratique complexe derrière mots et gestes simples
- **P. Gaberan, P. Perrard – Ed. ères – 13 €**

### La déscolarisation

- Travaux sociologiques lancés par l'EN en 1999 et dont les éléments les plus éclairants sont réunis dans cet ouvrage
- Complexité d'un processus au « croisement de différentes logiques, parfois divergentes » (jeunes, parents, institution scolaire)

- **Sous la direction de D. Glasman et F. Oeuvarard – Ed. La Dispute – 23 €**

[Retour Sommaire Général](#)

## brèves

*Evidemment l'islam, le racisme, on s'affronte sur le sujet de l'UOIF, et on tente l'apaisement avec l'amitié Judéo-Musulmane. Si le budget des ateliers protégés subissent des coupes, le saturnisme est pris en compte judiciairement ; voilà ce sont des brèves, moments flashes sur la société, différentes facettes, quotidien égrené au fil des informations.*




---

### Le MONDE

(Le Monde-11/04) Réf. : 1320 -nov.04- 32- LM

**Le centre Simon-wiesenthal veut faire interdire l'UOIF**

- Figaro du 28/10 : une conférence enregistrée d'un prédicateur de l'UOIF provoque l'indignation du MRAP. « Les sionistes ont été de connivence avec Hitler, etc.) L'UOIF condamne et s'étonne que cette conférence vieille de 10 mois soit « réutilisée aujourd'hui »
- Le Bureau du centre a remis un rapport au ministère de l'intérieur : « antisémitisme, apologie et financement du terrorisme ». Le centre dépend de celui de Los Angeles : lutter contre l'antisémitisme partout dans le monde.
- Il fait état de propos antisémites sur le forum du site UOIF. A l'UOIF on condamne et met en cause un manque de vigilance.
- A noter que la LICRA et SOS-Racisme n'ont pas participé à la manifestation du 7/11, en raison de la présence d'organisations musulmanes comme l'UOIF qu'elles n'estiment pas suffisamment claires sur les terrains de l'antisémitisme et de la laïcité

### Naissance de l'amitié judéo-musulmane

- Elle est née le 21/11 à la Cité des sciences
- « Cessons de diaboliser le juif. Mais aussi d'avoir peur de l'islam ! » (Simone Veil)
- **Il faut distinguer les « versets principiels » du Coran (« tolérance, pardon, ouverture ) des « versets circonstanciels »** (imam de Bordeaux)
- **Les prescriptions des religions doivent avoir un sens pour le monde,** (rabbin Bernheim) . Elles ont le devoir d'apporter de la « fraternité »
- Le CRIF et les consistoires étaient présents à part entière alors que seule la Mosquée de Paris représentait le CFCM

---

### ASH DU 29 OCTOBRE

(ASH- 29/10/04) Réf. : 1290 - nov. 04 - 32- ASH

**circulaire sur la nouvelle organisation des services régionaux**

- 8 « pôles régionaux »

- Un pôle « santé et cohésion sociale » : peuvent y participer FASILD, les organismes de protection sociale, etc.
- *Circulaire du 19/10/04, J.O. du 21/10/04*

### Publication de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles

- Deux décrets procèdent « à droit constant », au reclassement de 175 décrets et annexes et abrogation de textes obsolètes
- *Décrets n° 2004-1136 et 1137 du 21/10/04, J.O. du 26/10/04*

### Agrément de plusieurs textes relatifs à l'assurance chômage

- Avenants au règlement annexé à la convention du 01/01/04
- ARE, cumul des allocations et d'une rémunération, aide à la mobilité géographique, retraite complémentaire
- *Arrêtés du 6/10/04, J.O. du 20/10/04*

### Surendettement

- Entre mars 04 et aujourd'hui 11 273 débiteurs ont accepté la procédure de rétablissement personnel et 1 709 l'ont refusée
- Des propositions contre l'exclusion bancaire devraient être annoncées (M. Borloo)

### AS scolaires

- M. Fillon « n'a pas la volonté de modifier le statut des AS » scolaires, indique leur syndicat après avoir été reçu au ministère

### L'observatoire national des ZUS est installé

- Loi pour la ville et la rénovation urbaine
- Pour chaque ZUS objectifs de résultats chiffrés : chômage, habitat, accompagnement social, etc. Des indicateurs permettent de comparer

## coup de cœur

- l'évolution de ces quartiers et celle de l'ensemble du territoire national
- **L'Observatoire est chargé de recueillir et d'analyser les éléments nécessaires à la production de ces indicateurs.**
- **Un rapport annuel** servira de base à « un grand débat crucial » sur la politique de la ville.

### Action commune pour l'accès à l'énergie des foyers précaires

- Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS) et plusieurs élus communistes ont demandé (26/10) à EDF l'arrêt des coupures d'électricité pour défaut de paiement pendant l'hiver (« 30 000 foyers concernés dans la capitale chaque année »)
- Plusieurs municipalités récemment ont prononcé des arrêtés contre ces coupures. Certains déjà dénoncés par les préfets.

---

### ASH DU 12 NOVEMBRE

(ASH- 12/11/04) Réf. : 1302 - nov. 04 - 32- ASH

#### Saturnisme

- 1<sup>o</sup> chambre de cour d'appel de Paris confirme la décision de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions admettant le principe de l'indemnisation de 13 familles victimes du saturnisme
- On savait (95/96) que les enfant étaient contaminés et ils n'ont pas été soustraits à ce danger jusqu'à leur relogement en 2000 : infraction de mise en danger de la vie d'autrui

#### « Mauvais coup » pour le budget des ateliers protégés

- Projet de loi de finances 2005 : amputation de près de 10 % sur la ligne budgétaire consacrée aux ateliers protégés.

- Les organisations représentatives indiquent en outre qu'ils avaient déjà des difficultés à équilibrer leurs comptes.
- Le moment leur semble bizarrement choisi : discussion du projet de loi sur les droits des handicapés qui transforme cette structure en entreprise adaptée (coûts supplémentaires) et plan de cohésion sociale qui entend soutenir l'IAE

---

### ASH DU 19 NOVEMBRE

(ASH- 19/11/04) Réf. : 1342 - nov. 04 - 32- ASH

#### Contrats aidés

- Signatures CES / CEC en diminution respective de 13 et 7 % en 2003.
- La part des publics prioritaires continue de régresser : respectivement - 0.6 % et 0.4 %

### [Retour Sommaire Général](#)

Le Moindre geste - Un documentaire de Fernand Deligny et Josée Menanti (1962/1965)

Escapade cévenole, hors d'un asile, de deux adolescents

(Le Monde-17/11/04) Réf. : 1327-nov.04- 33- LM



*Saviez-vous que Deligny était un grand cinéophile ? Cette information nous a plu et la critique était très élogieuse. Voilà pourquoi ce coup de cœur un peu malhonnête puisque nous n'avons pas vu le film. Mais nous utilisons la rubrique pour attirer votre attention sur son existence et sa sortie en salle. Deligny c'est beaucoup, et pour beaucoup d'entre vous. Il était fasciné par le caractère « muet (...) autiste » de l'image...*

- Un bœuf « épris de liberté » s'est échappé des abattoirs de La Villette
- C'est le début de ce documentaire qui ne s'attarde ni sur les bœufs ni sur les abattoirs mais reste « poétique » et habité de la soif de liberté qu'exprime ce commencement
- Deux garçons s'échappent donc de l'asile, c'est cela le sujet : Yves est dans la vie comme dans le film un handicapé mental suivi par Deligny.
- « Plages visuelles et sonores », construites comme un rêve. Le son a été enregistré séparément : effet de relief.
- Renvoie à une nature archaïque qui serait antérieure à la parole : « **Mais pourquoi faut-il que la parole soit à quelque ? - même si quelqu'un la prend.** », dit Deligny en off.